



Appel à reconnaissance Première session Février 2007

Présentation
des projets territoriaux
de développement durable
et Agendas 21 locaux reconnus



Appel à reconnaissance
Première session
Février 2007

Présentation
des projets territoriaux
de développement durable
et Agendas 21 locaux reconnus

Préface

A Rio en 1992, les pays réunis au Sommet de la Terre formulaient une intuition fondamentale : « *Les problèmes abordés dans l'Agenda 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme.* » (Agenda 21 de Rio, chapitre 28)

Reprenant à leur compte cette affirmation fondatrice, les collectivités françaises se sont lancées dans l'aventure et sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à adopter à leur échelle des projets de développement durable de leur territoire.

Cet engagement et cette volonté de façonner un espace urbain ou rural différent - plus sobre en consommation d'énergie et de ressources naturelles, plus sain et agréable, adapté à toutes les populations, respectueux de l'environnement et permettant aux habitants de s'épanouir tout au long de leur vie - se sont confirmés en 2002, lors du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg.

Du plus petit village à la région, en passant par le département, la ville, l'agglomération, le pays, ... , se mettent en place des Agendas 21 locaux, chartes pour l'environnement élargies, ou autres projets territoriaux de développement durable, montrant la capacité des collectivités à se saisir d'un ensemble de problématiques complexes avec une vision de l'avenir, ici et ailleurs, plus généreuse, équitable et solidaire.

Ce n'est pas sans fierté que mes services se sont vu confier la mission d'accompagner ces collectivités ambitieuses sur la voie d'un nouveau mode de développement, en particulier en mettant à leur disposition un référentiel pour les projets territoriaux de développement durable, et un appel à reconnaissance dont voici les premiers résultats.

Ainsi les projets portés par des territoires pourront, au fur et à mesure de leur avancement, être reconnus pour la qualité de leur engagement en faveur du développement durable.

La première session de cet appel à reconnaissance a permis de mettre en avant 32 projets, divers par la taille des territoires concernés mais portés par une vision commune du destin de l'homme et de la planète.

Christian BRODHAG
Délégué interministériel
au Développement durable

A blue ink signature of Christian Brodhag, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Sommaire

Page 1 Préface

Page 3 Sommaire

Page 5 Introduction

Résumés des projets

Page 8 Commune de Bellefontaine

Page 10 Commune de Beynat

Page 12 Commune d'Entremont

Page 14 Commune de Jarny

Page 16 Commune de Montambert

Page 18 Commune de Saint-Jean d'Alcapies

Page 20 Commune de Sanry-les-Vigy

Page 22 Commune de Sauveterre de Rouergue

Page 24 Ville d'Auxerre

Page 26 Ville de Bouguenais

Page 28 Ville de Bourges

Page 30 Ville de Clermont-Ferrand

Page 32 Ville d'Echirolles

Page 34 Ville de Marmande

Page 36 Ville de Mérignac

Page 38 Ville de Pamiers

Page 40 Ville de Valenciennes

Page 42 Communauté de communes des Bastides du Val d'Arrats

Page 44 Communauté de communes de Decazeville-Aubin

Page 46 Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Page 48 Communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur

Page 50 Communauté d'agglomération de Plaine Commune

Page 52 Communauté d'agglomération de Poitiers

Page 54 Communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole

Page 56 Communauté d'agglomération du Val d'Orge

Page 58 Communauté urbaine de Nantes Métropole

Page 60 Pays Coeurs-entre-deux-Mers

Page 62 Pays Basque

Page 64 Syndicat d'aménagement du Trièves

Page 66 Département de l'Essonne

Page 68 Département du Finistère

Page 70 Département de la Gironde

Page 73 Glossaire

Introduction

Ce document présente, au terme d'une procédure partagée avec les membres du comité national agenda 21, les projets retenus par le délégué interministériel au développement durable comme « **projets territoriaux de développement durable** et **agendas 21 locaux** », lors de la première session de l'appel à reconnaissance national ouverte fin 2006.

Cet appel à reconnaissance, lancé de façon permanente par circulaire ministérielle du 13 Juillet 2006, a pour objectif de valoriser les projets territoriaux répondant aux attendus du **cadre de référence national***. La reconnaissance se veut un gage de la qualité de l'engagement des territoires dans le développement durable.

Ce « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux » rédigé par la Délégation au développement durable a été adopté en réunion interministérielle en juillet 2006. Il est le fruit d'une élaboration partagée entre de nombreux acteurs, collectivités, associations et services de l'Etat.

Il propose cinq **finalités** et cinq **éléments déterminants de démarche** pour caractériser un projet territorial de développement durable, dont la forme la plus aboutie est l'Agenda 21 local, en référence à l'Agenda 21 de Rio :



*Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux, MEDD, 2006.

Ce sont donc ces dix points majeurs qui ont guidé la reconnaissance des trente-deux projets présentés dans ce guide. On verra à la lecture de celui-ci, que la diversité des territoires capables de s'engager dans ce type de démarche est grande : de la commune au département, en passant par les pays et les intercommunalités. Chacun à son échelle s'est engagé sur le chemin du développement durable, et la reconnaissance accordée se veut un encouragement à en parcourir les prochaines étapes.

Ce document tente de se faire l'écho de cette diversité, et de la richesse des expériences vécues sur les territoires, en présentant de manière succincte les 32 premiers projets reconnus.

Les projets des territoires



Commune de Bellefontaine

Charte “Notre village Terre d’avenir”

PROJET

Faire vivre le développement durable à l'échelle d'un village

Bellefontaine, village de 150 habitants situé près d'Avranches dans la Manche, était déjà très attentif à la préservation de son environnement.

En 2006, la commune a fait le pari de s'engager dans une démarche de développement durable, sensible à l'idée d'aller au-delà de ce à quoi elle s'était déjà engagée, pour définir un cadre plus global aux projets de développement local.

L'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable est apparu comme une opportunité pour :

- lancer la démarche locale avec l'appui de l'association « Notre village Terre d'avenir »,
- la faire expertiser,
- bénéficier de la mise en commun des expériences et intégrer le réseau national des Agendas 21 locaux.

DÉMARCHE

Un ancrage concret dans la vie locale

Le projet a bénéficié des réflexions les plus récentes sur ce type de démarche territoriale de développement durable (comme le Cadre de référence).

Le diagnostic a intégré les possibilités de la commune, ainsi qu'une vision d'ensemble des enjeux de développement durable qui la concernent.

Un comité de pilotage réunissant élus, représentants de la société civile et de la fonction publique territoriale a ensuite décliné le programme d'action, autour des 5 finalités du cadre de référence.

En 2007, l'engagement est pris, pragmatique et à la mesure de la Commune de Bellefontaine. Ce nouveau cadre de vision a ouvert des portes et a créé une dynamique. Des projets qui étaient mis en attente (assainissement, logements, équipement, aménagement de chemins) ont pu être repensés et mis en cohérence. La mise en œuvre des projets s'intégrera dans une démarche de sensibilisation, pédagogie, participation et pilotage par les habitants. La vision transversale des projets devrait ainsi pouvoir prendre forme.

FINALITES, OBJECTIFS

Chacune des 5 finalités traduite en objectifs

La commune a choisi de traduire les finalités du développement durable en tenant compte de son échelle et de sa capacité d'action, sans toutefois se limiter à l'environnement. Elle a abordé ce qui représentait de vrais enjeux de développement durable, comme l'agriculture, le développement économique, ou le paysage. Chacune des finalités du développement durable a ainsi été traduite en objectifs et actions, en prenant en compte différentes échelles spatiales.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

L'impulsion donnée par le retour d'expérience et le choix de projets ambitieux

Avec la démarche mise en œuvre, des actions anciennes peuvent acquérir une nouvelle dimension en étant poursuivies en cohérence avec de nouveaux engagements volontaristes.

Les mesures fiscales incitatives pour l'installation d'entreprises, représentant un engagement très important pour cette petite commune, pourront être développées en bonne intelligence avec la valorisation des énergies renouvelables et la gestion de la consommation énergétique. Dans ce domaine, l'exemple sera donné dans les bâtiments communaux. Le projet de parc éolien peut aussi devenir la vitrine bien intégrée d'une démarche d'ensemble, étant porté à la fois par la commune et la communauté de communes.

Travailler en bonne cohérence avec les différents niveaux de décision, c'est aussi améliorer par des adaptations locales et une information complémentaire, le dispositif de collecte sélective des déchets géré par la communauté de communes.

La participation de la population et des acteurs locaux devrait être entretenue par cette dynamique, et permettre de travailler à l'amélioration continue du projet et à son évaluation, deux éléments déterminants de toute démarche territoriale de développement durable.

BONNES IDEES

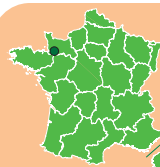
L'exemplarité d'une action de développement durable bien dimensionnée à la commune

L'exemple de la commune de Bellefontaine montre que la cohérence trouvée entre les mesures fiscales incitatives pour l'installation d'entreprises et la démarche initiée autour d'une meilleure gestion énergétique, est à la mesure d'une petite commune. Elle permet d'intégrer un projet, lié aux engagements propres de la commune, à une démarche d'ensemble menée à l'échelle intercommunale.

Pour une commune rurale, s'engager dans la production et la consommation durable, c'est aussi accompagner les exploitations agricoles du territoire.

Les objectifs visés sont :

- production d'énergie renouvelable et réduction des consommations énergétiques
- connaissance des richesses patrimoniales, outil d'accompagnement des acteurs locaux et riverains vers des pratiques plus respectueuses
- amélioration de l'accueil de toutes les générations et populations
- amélioration des outils d'information municipale, de démocratie participative et de services au public
- développement local, par un accueil ou des incitations adaptés aux activités, comme l'incitation à ce que les quatre exploitants agricoles produisent plus «écologique» par la mise en place de plans de fumure raisonnée et de bandes enherbées en bordure des cours d'eau.



Commune de Bellefontaine
Manche
Basse-Normandie

Population	159 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	7 km ²
Date du plan d'action :	2006
Période de mise en œuvre :	2007-2009



Commune de Beynat

Charte “Notre village Terre d’avenir ”

PROJET

La définition d’une stratégie pour le village

Beynat est un village corrézien situé au centre du département, non loin de Tulle.

Son maire a impulsé l’engagement de la commune dans une démarche d’Agenda 21 local (Charte “ Notre village Terre d’avenir ”). Il est convaincu que ces agendas permettent d’œuvrer, à l’échelle de petites communes, dans le sens de leur revitalisation et de leur développement. Il préside d’ailleurs l’association qui a accompagné plusieurs projets de village, dans leur démarche et la réalisation du diagnostic.

Plusieurs actions déjà engagées par la commune relèvent d’une des cinq finalités du développement durable ; seul le domaine de la lutte contre le changement climatique et la protection de l’atmosphère était peu abordé.

La démarche Agenda 21 incite à repenser ces actions de manière transversale, en les évaluant au regard d’enjeux transversaux (économiques, sociaux et environnementaux) exprimés par les cinq finalités du Cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux.

DÉMARCHE

Une année pour définir les actions

La démarche, très pragmatique, s’est focalisée sur la définition des actions, qui relèvent d’un grand nombre de champs thématiques et dont la mise en œuvre nécessitera souvent des partenariats. Un cadre a ainsi été donné à l’ensemble de la politique de la commune, constituant le projet pour le village. Le pilotage du projet a été dynamique, avec de premières étapes marquantes qui se sont rapidement succédé durant l’année 2006 :

- la présentation de la démarche de diagnostic, du développement durable et de ce que recouvre un Agenda 21 local à la population, puis la restitution du diagnostic permettant un débat sur les résultats ;
- la constitution d’un comité de pilotage (composé d’une quinzaine de membres, élus, administrés et l’animateur de développement local). Il s’est réuni à plusieurs reprises pour définir le programme d’actions, à partir du diagnostic, puis pour formaliser la charte de développement durable,
- la présentation de la Charte à la population avant son adoption définitive en conseil municipal,
- la candidature à l’appel à reconnaissance et l’officialisation de l’engagement par une délibération du conseil municipal.

FINALITES, OBJECTIFS

Les 5 finalités traduites à l’échelle de la commune

Une vingtaine d’objectifs ont été déclinés par finalité, puis traduits en actions concrètes comme :

- la réalisation d’une étude de faisabilité d’une chaufferie bois collective pour les bâtiments publics et d’une autre étude de diagnostic pour favoriser la diminution des consommations d’énergie ;
- le développement du principe de récupération des eaux pluviales des toitures pour réutilisation, depuis les lotissements HQE prévus au PLU, jusqu’aux bâtiments publics ;

- des actions d'éducation à l'environnement en direction des touristes, des écoles et de la population (dont la sensibilisation au co-voiturage) ;
- la cartographie des priorités de mise aux normes dans le cadre des zones d'assainissement individuel (un SPANC – service public d'assainissement non collectif- existant au niveau intercommunal), après contrôle des installations par le CPIE ;
- l'incitation au recyclage des plastiques dans le cadre d'une action menée sur le département.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Un projet lisible qui devrait faciliter son appropriation

L'Agenda 21 local constitue un cadre de référence et un projet cohérent, importants pour l'action municipale et utiles à la bonne appropriation des enjeux par les citoyens.

Des orientations fortes ont été prises en matière d'achat public (utilisation par la collectivité de produits éco-labelisés), d'intervention sur l'habitat (mise en œuvre d'un volet patrimoine avec l'OPAH), ou encore la sensibilisation de la population au développement durable et à sa mise en application à l'échelle de leur commune.

Ces orientations devraient permettre de vrais changements qui pourront être mesurés au quotidien.

BONNES IDEES

Une personne ressource pour ancrer le développement durable au quotidien

Le portage du projet apparaît exemplaire dans le cas de Beynat, notamment par la structuration des réunions et son efficacité. Une personne ressource y travaille avec le maire, ce qui permet de faciliter l'organisation et de constituer un référent sur la commune en matière de développement durable.

- Gestion de l'énergie
- Développement des transports alternatifs
- Respect des milieux naturels et protection de la biodiversité
- Gestion rationnelle de la ressource
- Gestion des rejets
- Gestion des déchets
- Qualité de l'eau et protection de la santé
- Système éducatif cohérent et adapté
- Accès à des activités sportives et de loisirs par un réseau associatif
- Démocratie participative
- Valorisation de la solidarité et de la vie locale
- Accueil de qualité pour la population
- Développement des services de santé
- Maintien et développement des services au public
- Gestion de l'espace
- Activités agricoles et forestières
- Valorisation économique du tourisme
- Achat privé intégrant l'environnement



Commune de Beynat
Corrèze
Limousin

Population	1 200 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	7 km ²
Date du plan d'action :	oct. 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2010



Commune d'Entremont

Charte "Notre village Terre d'avenir"

PROJET

La suite logique d'une prise de conscience collective

Entremont est un petit village de vallée situé entre le plateau des Glières et la chaîne des Aravis. Avec la démarche de charte adoptée début 2005, il s'est doté d'un programme de 69 actions, couvrant l'ensemble des champs d'action de la commune, clairement décliné au regard du développement durable et de ses cinq finalités.

Cet engagement vient d'une prise de conscience collective qui s'était déjà exprimée par des actions symboliques pour préserver et gérer autrement le patrimoine naturel du village. La commune s'est mobilisée contre la construction d'une ligne à haute tension qui, à ses yeux, confortait le tout électrique des stations de ski ; ou encore pour le respect des bassins versants afin que la qualité des cours d'eau et un bon niveau d'étiage soient assurés. Dans le même temps, des actions de valorisation étaient entreprises en liaison avec les agriculteurs (mesures agro-environnementales dans le cadre de projets européens par exemple).

La transparence sur les décisions municipales et la volonté d'une éducation citoyenne, déjà initiées par trois référendums communaux et deux consultations nominatives, ont pu se développer avec la démarche de charte.

DÉMARCHE

Effacité de la démarche, engagement en connaissance de cause

Fort d'un portage politique volontaire, le travail de réflexion sur les enjeux, puis de définition du plan d'actions, a bénéficié de l'implication d'un grand nombre d'acteurs, dont les responsables des 20 associations du village.

A présent, tous les projets vont être pensés à la fois au regard :

- des décisions municipales dont ils peuvent relever et des moyens financiers à leur affecter,
- du cadre intercommunal dont il faut tenir compte, notamment pour les projets importants,
- de la prise en compte de « l'axe citoyen et éducatif » qui permet notamment de bien définir les partenaires, les compétences et les associations qui peuvent participer à la dynamique.

Pour la commune, travailler à partir des 5 finalités du développement durable a permis de donner un sens aux actions entreprises, de cadrer plus facilement les priorités à retenir, de s'engager dans la réalisation d'un PLU mené de pair avec la mise en place de la charte.

Elle y voit tout l'intérêt de travailler à la définition d'un PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable, document d'orientations stratégiques partie intégrante du PLU, qui matérialise un projet de territoire à l'échelle de la commune) et de prendre ainsi en compte les aspects spatiaux d'un développement durable du territoire.

FINALITES, OBJECTIFS

Les 5 finalités déclinées en grands thèmes puis en objectifs

La méthode mise en œuvre est efficace et facilement compréhensible. Le diagnostic a permis de distinguer plusieurs enjeux propres au territoire, comme la maîtrise des dépenses énergétiques, ou le renforcement de l'intercommunalité, notamment via le PLH et le SAGE.

Quelques grands thèmes ont ensuite été identifiés au regard des 5 finalités du développement durable et de ces enjeux spécifiques, puis déclinés en un ou en plusieurs objectifs très concrets.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Des engagements qui devraient rapidement se traduire dans les faits

La mise en œuvre de la charte devrait rapidement se traduire dans le fonctionnement même de la commune. La maîtrise des consommations énergétiques sera rapidement renforcée avec :

- la construction, dès 2007, d'une chaudière à bois qui fonctionnera en lien avec la scierie du village,
- le remplacement de toutes les ampoules des bâtiments communaux par des ampoules basse consommation (accompagné d'un audit complet des consommations énergétiques),
- la réduction de l'éclairage la nuit et pendant les fêtes de Noël,
- la mise en basse tension des éclairages de l'entrée du village.

Dans ce contexte, la sensibilisation des particuliers à l'usage du bois de chauffage et à l'isolation des habitations n'en sera que plus efficace.

Grâce au travail de concertation qui a accompagné la mise en forme du projet, la commune et l'ensemble des concitoyens semblent s'être engagés en étant conscients des enjeux et de l'ampleur de la tâche. Quelques-unes des actions exigent des moyens financiers susceptibles d'imposer une augmentation des impôts locaux ou de repousser à plus tard d'autres projets. Le nombre de partenaires identifiés est d'ailleurs important. Poursuivre les objectifs d'information et de transparence sur les décisions municipales devrait permettre de débattre des résultats obtenus et donc de mettre en œuvre la stratégie d'amélioration continue des projets, pierre angulaire d'un développement durable.

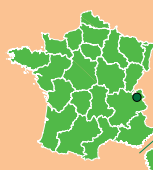
Les thèmes déclinés ensuite en objectifs :

- Gestion de l'énergie et des déchets
- Développement des transports alternatifs
- Respect des milieux naturels et protection de la biodiversité
- Gestion rationnelle de la ressource en eau
- Système éducatif cohérent et adapté
- Accueil de qualité pour la population, valorisation de la solidarité et de la vie locale
- Accès à des activités sportives et de loisirs par un réseau associatif
- Maintien et développement des services publics
- Démocratie participative
- Gestion de l'espace, activités agricoles et forestières
- Implication dans le tissu intercommunal
- Politique d'accueil et de maintien des entreprises
- Valorisation économique du tourisme
- Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

BONNES IDEES

Démarche exemplaire pour un village

Le programme d'actions, ambitieux, recouvre toutes les compétences de la commune. La démarche mise en œuvre a visé à ce que, par l'éducation citoyenne et la concertation, chaque habitant s'implique dans la démarche, par des choix collectifs et par des choix personnels. L'engagement politique, la bonne compréhension des enjeux du développement durable par l'équipe municipale et les acteurs associés, la mobilisation des citoyens réactivée après d'autres expériences, ont permis d'enclencher une dynamique pérenne.



Commune d'Entremont
Haute-Savoie
Rhône-Alpes

Population	533 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	18 km ²
Date du plan d'action :	nov. 2006
Période de mise en œuvre :	2007-2015



Commune de Jarny

Charte d'écologie urbaine Agenda 21

PROJET

De l'exemplarité environnementale au développement durable

Jarny est une commune de presque 9 000 habitants de Meurthe et Moselle, située entre Verdun et Metz, entre l'Orne et la Moselle.

Touchée par la fermeture des mines dans les années 1980, mais forte de sa situation de centre important du bassin de Briey et de nœud de communication, la commune a choisi d'inscrire son développement dans une vision écologique à travers une charte d'écologie urbaine. Pour les élus municipaux persuadés que la collectivité devait jouer un rôle de moteur, Jarny pouvait devenir un exemple, voire même une locomotive pour l'évolution des mentalités.

La préservation de l'environnement a été énoncée comme la priorité municipale. Rapidement, cela a permis d'envisager la création d'une maison de l'environnement, la préservation et la mise en valeur du marais de Droitaumont qui bénéficie de la politique Espace Naturel Sensible (ENS) du Conseil général, l'aménagement des berges des rivières, et enfin le développement de la coopération avec le parc naturel régional (PNR) de Lorraine dont Jarny est une ville-porte.

En 2005, les élus ont souhaité enrichir la démarche dans une perspective de développement durable.

Ce nouvel engagement a pris forme dans la rédaction de la charte, dans des actions déjà mises en œuvre puis, fin 2006, avec le recrutement d'un chargé de mission « développement durable ».

DÉMARCHE

Faire de la participation une habitude

Le projet de Jarny est fondé sur la charte d'écologie urbaine, conçue par la commune comme un projet de vie et de développement. Elle a été construite à partir d'une analyse locale. Bien qu'essentiellement centrée sur des questions d'environnement et de cadre de vie, la démarche a permis l'apprentissage et la création d'habitudes de participation auprès d'une population assez peu expérimentée en la matière.

L'élaboration de la charte s'est appuyée sur un travail de la commission environnementale élargie (au monde associatif notamment), accompagné par des intervenants des structures administratives proches (ville de Metz, SIROM, PNR) ou de services de l'Etat.

Ont suivi plusieurs phases de concertation publique lors de l'élaboration de la charte, selon une démarche progressive de précision du document et d'ouverture à des acteurs de plus en plus nombreux : avec le forum des comités de quartier, puis avec les entreprises, les commerces et services publics de la ville, les partenaires institutionnels. La qualité de cette démarche participative tient à une bonne connaissance et analyse du système d'acteurs propre à Jarny.

La charte a ensuite été finalisée avec l'aide d'un bureau d'études (mandaté par la commune et le PNR). Un comité de pilotage de large composition en a assuré le suivi ; il devrait également évaluer la mise en œuvre du dispositif.

Une fois la charte aboutie, fin 2005, l'ensemble des habitants ainsi que les partenaires externes ont été invités à la signer, à partir du moment où leur engagement était avéré (ou prévu).

Le pragmatisme des décisions est également exemplaire, compte tenu de la petite taille de la ville et de la modestie de ses moyens.

De fait, au vu des actions déjà mises en œuvre, la charte a un réel impact sur l'environnement proche et plus lointain de la ville, et permet à celle-ci de s'inscrire à sa manière dans un processus évolutif.

FINALITES, OBJECTIFS

Huit objectifs pour un programme bien dimensionné

Trois enjeux ou axes prioritaires globaux ont été identifiés : attractivité de la ville et qualité du cadre de vie ; cohésion sociale et démarche participative ; développement durable des acteurs de la cité. Puis, pour y répondre, huit objectifs ont été précisément définis et déclinés en 24 fiches-actions opérationnelles. Les actions sont à dominante environnementale, mais comprennent également des aspects sociaux et économiques, constituant à ce stade un programme de développement durable bien dimensionné par rapport à la commune.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Des résultats concrets pour avancer dans la transversalité et la cohérence

Les méthodes, de travail, de participation, de définition des actions, ont été expérimentées avec succès, ce qui donne une bonne assise pour enrichir le projet territorial de développement durable sur les dimensions économiques et sociales, et renforcer ainsi sa transversalité et sa cohérence.

Une étape majeure sera franchie avec la réalisation de la maison de l'environnement dans le château de Moncel qui sera réhabilité, et son parc de 17 ha. Ce site, déjà fréquenté par la population, sera dédié aux questions d'environnement avec la volonté d'y associer la culture, les loisirs, la concertation, la formation, l'insertion et la solidarité.

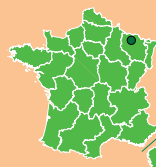
- Maintenir un cadre de vie urbain de qualité
- Préserver l'environnement et les espaces naturels
- Gérer de façon économe et durable l'espace et les ressources
- Dynamiser la citoyenneté et l'esprit de participation
- Renforcer la solidarité avec les plus fragiles
- Animer et structurer la démarche globale
- Soutenir les politiques éducatives et culturelles
- Sensibiliser le monde économique au développement durable

Les améliorations rapidement observables résident également dans l'intégration des enjeux écologiques au fonctionnement de la collectivité, ainsi que dans la promotion du développement durable auprès des citoyens et acteurs du territoire (acteurs économiques compris).

BONNES IDEES

Une charte signée par les habitants de la cité et les partenaires de la ville

La charte a été constituée au terme d'une démarche aboutie de participation et de concertation. Cette charte est d'autant plus forte qu'elle est proposée à la signature de tous les partenaires qui la mettent effectivement en œuvre. Ce peut être tout autant les partenaires institutionnels, entreprises et services, que des citoyens pouvant rendre compte de leur engagement.



Commune de Jarny
Meurthe-et-Moselle
Lorraine

Population	8 600 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	16 km ²
Date du plan d'action :	déc. 2005
Période de mise en œuvre :	2005-2010



Commune de Montambert

Charte "Notre village Terre d'avenir"

PROJET

Maintenir l'attractivité du village

Montambert, dans la Nièvre, est situé près de la Loire à une cinquantaine de kilomètres en amont de Nevers. Pour ce village qui a conservé des agriculteurs et une auberge, le développement durable est un enjeu important.

La commune a déjà travaillé sur la préservation et la mise en valeur de son environnement, en particulier sa forêt et ses nombreux étangs, objets de promenades. Pour maintenir l'attractivité du village, le maire a initié une démarche de développement durable et incité les riverains qui se sentaient concernés à y participer.

DÉMARCHE

Un travail local à partir du diagnostic

Initiée début 2005 par la mairie, la démarche s'est appuyée sur un diagnostic territorial élaboré par l'association nationale "Notre village Terre d'avenir", dont les résultats ont été présentés puis débattus en comité de pilotage. Celui-ci, constitué d'élus et d'habitants intéressés, a décidé de recenser les actions dans les domaines où des points faibles, à améliorer ou discriminants avaient été identifiés.

Les enjeux suivants ont alors été établis :

- améliorer le lieu de vie,
- maintenir la population dans un milieu agréable,
- amener un lien fort d'entraide et de solidarité,
- conserver Montambert dans son environnement naturel forestier, non pollué tout en essayant de développer une activité économique.

La commune a fait preuve de volontarisme et, plusieurs actions sont d'ores et déjà engagées par la commune.

FINALITES, OBJECTIFS

Une dizaine d'actions relevant de quatre grands objectifs

Les cinq finalités du développement durable ont été prises en compte dans le diagnostic.

Puis, au regard des points faibles mis en exergue, le comité de pilotage a identifié des actions prioritaires relevant de quatre grands objectifs.

Ces actions sont :

- création du gîte d'étape et de séjour avec site paysager et installation d'un chauffe-eau solaire ;
- chauffage chaudière pour les bâtiments municipaux à partir de copeaux de bois et de céréales ;
- mise en place d'une réserve pour la récupération des eaux pluviales (arrosage et réhabilitation d'un puits) ;
- création d'un chemin de découverte de la faune et la flore ;
- relais de l'action lecture à domicile ;
- organisation d'un tutorat par des bénévoles pour l'initiation informatique tout public ;
- maîtrise foncière sur le territoire communal.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

De premiers résultats pour relayer les efforts et pérenniser la démarche

Des résultats devraient rapidement être visibles en ce qui concerne la préservation des ressources en eau et la consommation d'énergie.

Les actions identifiées vont également permettre à Montambert de progresser dans la gestion responsable, la lutte contre le changement climatique et la protection des milieux.

Les efforts du village pourront certainement être relayés et prendre d'avantage de sens à l'aune d'actions menées à d'autres échelles (intercommunalité, département, région). Ce qui a déjà été fait marque une forte volonté de la commune et des habitants, qui mérite d'être pérennisée.

Enfin, c'est avec l'évaluation de ce qui a été mis en œuvre, ainsi que par la poursuite des démarches d'information et de participation, que de nouveaux acteurs vont se sentir concernés. De nouveaux projets pourront voir le jour, et une vision d'avenir prendra concrètement forme.

- Des services au public et à la personne à développer ;
- Des ressources, des milieux à mieux gérer et protéger (notamment l'eau, l'énergie, les milieux naturels, les paysages) ;
- Valoriser la solidarité et la vie locale, accueillir de nouvelles populations ;
- Promouvoir la valorisation économique du tourisme, l'accueil et le maintien d'entreprises.

BONNES IDEES

Mobiliser pour le développement durable à l'échelle d'un petit village

A l'échelle d'un village, la démarche de Montambert démontre qu'il est tout à fait possible et réaliste de rechercher la mobilisation des acteurs. La population, directement informée, permet l'émergence et la conception d'actions renouvelées et concrètes .



Commune de Montambert
Nièvre
Bourgogne

Population	132 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	26 km ²
Date du plan d'action :	août 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2010



Commune de Saint-Jean d'Alcapiès

Charte "Notre village Terre d'avenir"

PROJET

Une suite logique pour un village qui se veut dynamique et innovant

Pour les élus de Saint Jean d'Alcapiès, ce petit village du sud aveyronnais de 250 habitants est bien loin de la morosité ambiante de certains villages en déclin. Bénéficiant de la proximité de Saint Affrique et de Roquefort, la commune a su garantir une attractivité suffisante pour maintenir l'activité agricole et artisanale et, voir sa population augmenter.

La motivation des habitants se ressent dans la vitalité du tissu associatif. Celle des élus s'observe dans une politique d'innovation et d'anticipation des changements, en lien avec les structures intercommunales, dont la communauté de communes du Saint Affricain.

Fortement gagnés comme le passage à l'assainissement collectif ou la connexion Internet haut débit du village, la commune a voulu saisir l'opportunité proposée par l'association "Notre village Terre d'avenir", pour s'engager dans une démarche territoriale de développement durable.

DÉMARCHE

L'intégration des principes du développement durable

La commune a commencé à intégrer les principes du développement durable dans ses modes de travail et de décision. L'appui méthodologique de l'association « Notre village » a ensuite servi de déclencheur.

Les élus et acteurs locaux voient mieux, maintenant, comment s'engager dans un certain nombre d'actions et les envisager dans une logique différente, comment intégrer un questionnement sur les impacts environnementaux et sociaux dans les choix à venir, hiérarchiser et éventuellement prévoir de développer l'action à moyen terme.

Un comité de pilotage a été mis en place, composé de 5 élus et de 5 autres citoyens qui s'engagent également dans le montage et la gestion des actions. Il est prévu d'élargir ce groupe à d'autres habitants et d'informer la population sur les démarches entreprises. L'engagement a été pris pour plusieurs années.

FINALITES, OBJECTIFS

Un projet qui s'est approprié les 5 finalités du développement durable

Les cinq finalités du développement durable apparaissent clairement et de manière équilibrée dans le projet.

Un plan d'action a ensuite été décliné en adéquation, adapté à la taille de la commune, ainsi qu'aux compétences complémentaires des trois structures intercommunales également amenées à intervenir (la communauté de communes, le pays et le parc naturel régional).

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Exemplarité et information pour donner corps au projet

La démarche devrait rapidement prendre corps dans le domaine de l'environnement, de par une gestion plus rigoureuse de l'énergie consommée et des ressources en eau.

La population doit également être sensibilisée au cours de journées thématiques sur les déchets, l'eau et les énergies renouvelables, qui devraient garantir la compréhension et l'appropriation du projet par les habitants.

Sensibilisée à l'intérêt d'une vision globale, la commune se positionne également, en cohérence, dans les champs économique et social.

Il conviendra de rendre compte de ces actions (politiques d'accueil et de maintien des entreprises artisanales et commerciales par exemple) et de leur transversalité, pour bénéficier d'un effet d'entraînement auprès des habitants, ainsi que des structures intercommunales.

Alors, les dimensions du développement durable que sont la participation, l'évaluation et l'amélioration continue pourront être développées et les choix politiques mieux explicités.

- Gestion de l'énergie
- Respect des milieux naturels et protection de la biodiversité
- Gestion rationnelle des ressources en eau
- Système éducatif cohérent et adapté (sensibilisation au développement durable)
- Accès à des activités sportives et de loisir par un réseau associatif
- Maintien et développement des services publics
- Démocratie participative
- Ressources humaines et emplois locaux
- Développement des services de santé
- Politique d'accueil et de maintien des entreprises
- Politique d'accueil et de maintien de l'artisanat
- Valorisation économique du tourisme.



Commune de Saint-Jean d'Alcapiès
Aveyron
Midi-Pyrénées

Population	250 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	9 km ²
Date du plan d'action :	août 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2009



Commune de Sanry-les-Vigy

Charte “Notre village Terre d’avenir ”

PROJET

Initier un changement de longue durée avec la population

La commune de Sanry-lès-Vigy, 500 habitants, est située à 15 kms de Metz. Globalement bien desservie, tout en étant à l'écart des grands axes routiers, elle tire des forêts qui la bordent et de son cadre de verdure, une belle qualité de vie qui en fait sa principale richesse.

Le projet du village de Sanry-lès-Vigy traduit une véritable ambition de conduire une stratégie de changement inscrite dans la durée, à partir de réalisations concrètes. Il associe souvent la population, de façon très pragmatique.

DÉMARCHE

Une analyse réfléchie collectivement et partagée

Le diagnostic de la situation a été réalisé avec l'aide de l'association “Notre Village”. Les efforts de pédagogie et de participation sont à souligner. Ils ont permis d'associer largement les habitants dès le lancement du diagnostic, d'adopter une approche transversale notamment lors des réunions d'information, et d'avancer chantier par chantier, avec l'école, avec les associations etc.

Le comité de pilotage constitué pour élaborer le projet a rassemblé des personnes volontaires, dont une partie d'élus. Elles ont été réunies de manière souple, en fonction des thèmes abordés et des compétences recherchées.

La commune dispose maintenant d'une personne référente en matière de développement durable, qui a suivi les différentes réunions du comité de pilotage et les réunions publiques.

Un travail spécifique et exemplaire a été réalisé entre le comité de pilotage et le conseil municipal pour assurer une bonne appropriation de la démarche.

FINALITES, OBJECTIFS

Quatre objectifs concrets et cohérents avec les finalités du développement durable

En cohérence avec le cadre de référence, quatre objectifs très concrets ont été définis pour le projet. Des actions réalistes ont ensuite été identifiées :

- économies de chauffage et recours aux énergies renouvelables,
- pistes cyclables et chemin piétonnier,
- réalisation d'un inventaire floristique communal,
- travaux d'enfouissement des réseaux secs,
- eau : étude sur les bassins versants,
- mise en place de systèmes concourant aux économies d'eau potable,
- mise en place d'un SPANC (service public d'assainissement non collectif),
- réalisation d'une rampe d'accès handicapés au foyer socioculturel,
- accueil des nouveaux arrivants : création d'un livret d'accueil,
- promotion des commerces locaux : amélioration du fléchage, exonération de la taxe professionnelle.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Des changements de pratiques visibles

C'est dans le champ de la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et des ressources, que des changements marquants sont attendu. En effet, sont prévus à la fois l'enfouissement des réseaux secs, l'utilisation des puits communaux pour l'arrosage municipal et la récupération d'eau pluviale dans les bâtiments communaux.

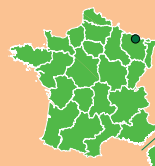
Les finalités relatives au changement climatique et à la solidarité entre générations et entre territoires, font l'objet d'actions plus modestes. Pour autant, certaines actions en matière d'énergie ont été engagées.

Avec la poursuite des démarches participatives, le projet devrait prendre corps et s'étoffer, et ce, sur l'ensemble des finalités du développement durable.

La charte pourra également profiter de la mise en place de coopérations dans le cadre de l'intercommunalité récente et répondre plus globalement aux enjeux territoriaux.

- Répondre aux besoins des habitants
- Préserver l'environnement
- Assurer l'accès de tous aux services essentiels
- Développer des actions économiques soutenables

Les objectifs
de Sanry-les-Vigy



Commune de Sanry-les-Vigy
Moselle
Lorraine

Population	530 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	6 km ²
Date du plan d'action :	oct. 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2008



Commune de Sauveterre de Rouergue

Charte “Notre village Terre d’avenir ”

PROJET

Développer un véritable projet de développement durable

Sauveterre de Rouergue et sa bastide médiévale se situent au coeur d'un terroir rural préservé de l'ouest aveyronnais, non loin de Rodez.

La commune de plus de 800 habitants, composée de plusieurs villages, hameaux et fermes isolées, porte un projet de développement. Son objectif est de maintenir son attractivité, tout en contribuant, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Une dynamique s'est engagée. Elle trouve sa cohérence dans les actions portées par la commune dans le domaine du logement, des services ou encore des déplacements.

L'ensemble du projet porté par Sauveterre de Rouergue a également été conçu afin d'être bien dimensionné au regard :

- de la qualité patrimoniale de son territoire,
- des moyens de la commune,
- des compétences respectives de la communauté de communes et du pays auxquels elle adhère.

DÉMARCHE

La charte, moteur de l'action et vecteur des volontés communales

La démarche proposée par l'association “Notre Village Terre d'avenir” a été mise en œuvre début 2006.

Le diagnostic a permis de dégager des enjeux auxquels la commune attache une grande importance :

- gestion des déchets et des rejets ;
- accès à des activités sportives et de loisir par un réseau associatif ;
- accueil de qualité pour les populations ;
- maintien, développement des services publics ;
- développement des services de santé ;
- implication dans le tissu intercommunal ;
- activités agricoles et forestières ;
- politique d'accueil des entreprises, des commerces et de l'artisanat ;
- valorisation économique du tourisme ;
- intégration de l'environnement dans les marchés et achats publics.

Un premier programme d'action a vu le jour.

La commune a également exprimé par cette charte une volonté d'amélioration à long terme. Cela permettra d'intégrer la notion de développement durable à l'ensemble des projets émergents, de poursuivre la sensibilisation de la population - notamment des plus jeunes, et de travailler efficacement avec les structures intercommunales concernées.

FINALITES, OBJECTIFS

Des axes qui répondent à un ou plusieurs objectifs

Huit objectifs ont été déterminés puis précisés en axes pour l'action, lesquelles permettent de répondre à un ou plusieurs de ces objectifs.

Par exemple, le projet "Pôle d'artisanat d'art" sera conçu pour agir :

- sur la gestion de l'énergie par l'utilisation des énergies renouvelables,
- sur le respect des milieux naturels, la protection de la biodiversité et la gestion rationnelle de la ressource en eau.

Il est notamment prévu que des préconisations en matière de "Qualité environnementale" soient prescrites.

- *Gestion de l'énergie*
- *Développement des transports alternatifs*
- *Respect des milieux naturels et protection de la biodiversité*
- *Gestion rationnelle de la ressource en eau*
- *Qualité de l'eau et protection de la santé*
- *Système éducatif cohérent et adapté*
- *Valorisation de la solidarité et de la vie locale*
- *Démocratie participative*

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

L'impulsion donnée par le retour d'expérience et le choix de projets ambitieux

La dimension du projet concernant la protection et la mise en valeur de l'environnement prendra rapidement forme avec les mesures visant à améliorer l'intégration paysagère du dépôt d'inertes et de l'ancienne décharge, à sensibiliser la population à la collecte sélective, ou encore à instaurer une classe verte en résidence pour recenser les espèces anciennes et sensibles.

Les dimensions socio-économiques sont également abordées sous l'angle du développement durable, d'une part avec l'aménagement d'un local d'accueil pour un commerce ou un artisan et la création de deux logements ; d'autre part, par la mise en oeuvre de travaux pour faciliter l'accessibilité des services administratifs communaux aux personnes handicapées.

Forte de ces réussites, la commune devrait pouvoir développer d'autres opérations aux logiques transversales entraînant une plus grande cohérence entre les actions (entre celles portant sur le logement et sur les déplacements par exemple).

BONNES IDEES

Une action originale en faveur de la ressource en eau

De manière très pragmatique, la commune a prévu d'inventorier les puits non utilisés. Elle combinera cette démarche avec l'identification des utilisateurs potentiels.



Commune de Sauveterre
de Rouergue
Aveyron
Midi-Pyrénées

Population	823 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	23 km ²
Date du plan d'action :	sept. 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2012



Ville d'Auxerre

Agenda 21 local

PROJET

De la politique de la Ville au développement durable

Auxerre, ville bourguignonne de près de 40 000 habitants, s'est lancée dans la politique de la Ville depuis 1980. Progressivement, un constat s'est imposé : il convenait d'accroître la cohésion sociale, et de renforcer l'homogénéité de la cité.

En 2001, le maire et son équipe municipale ont mis en place un plan de mandat qui a intégré cette volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants par une stratégie de renouvellement urbain, le développement des services au public, ou encore la réorganisation de la circulation et du stationnement.

Avec la mise en œuvre d'une charte de démocratie participative, les bases d'un Agenda 21 ont été posées et, en juin 2003, Auxerre répondait au 3ème appel à projets " outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas locaux 21 " du ministère en charge de l'environnement. Le plan de mandat de 2001 a fait alors l'objet d'une complète relecture au crible des enjeux de développement durable.

DÉMARCHE

Un pilotage fort et multipartenarial pour fédérer

La ville a adopté une approche globale associant les forces vives du territoire, qui s'avère exemplaire pour son caractère fédérateur et intégrateur des différents partenaires et acteurs locaux.

Elle est pilotée par le maire, son adjoint chargé de l'Agenda 21 et le directeur général des services techniques (DGST). L'ensemble des adjoints y participe, ainsi que des conseillers municipaux.

Le diagnostic, la formalisation des actions et leur hiérarchisation se sont faites de manière à assurer la participation des différents acteurs.

Les enjeux dégagés par le diagnostic ont été les suivants :

- une ville qui perd sa capacité de polarisation,
- une lente érosion du tissu économique,
- le décrochage par rapport au territoire,
- l'impératif de transformation de la centralité auxerroise,
- un environnement réclamant une attention renouvelée.

La transversalité a été recherchée à la fois dans le pilotage, dans l'organisation interne et dans les méthodes de travail.

Le pilotage des actions a pu se faire de manière multipartenariale à travers un comité de pilotage, et une charte de partenariat.

De nombreux partenaires ont été impliqués dans le projet, y compris dans sa mise en œuvre.

Sur 86 projets, 51 sont en maîtrise d'ouvrage de la ville, 14 en co-maîtrise d'ouvrage, 21 en maîtrise d'ouvrage d'autres structures (la ville d'Auxerre n'étant que partenaire).

Par ailleurs, des binômes chargés du suivi des actions ont été mis en place.

FINALITES, OBJECTIFS

L'équilibre entre les domaines et les types d'action

Les objectifs et le plan d'action prennent en compte les 5 finalités du développement durable.

Le projet comporte des actions opérationnelles qui couvrent l'ensemble des domaines d'action de la collectivité, mais aussi des actions de sensibilisation et des actions d'écoresponsabilité de la collectivité et de ses partenaires.

- Faire émerger et développer des pôles d'activités et les articuler avec le tissu économique et social local
- Repenser la mobilité dans sa diversité
- Favoriser et accompagner une évolution progressive de la population dans une optique d'équilibre et d'intégration
- Exploiter de façon raisonnée les ressources du territoire pour un cadre et une qualité de vie meilleurs
- Pérenniser le développement durable.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

L'écoresponsabilité chez tous les partenaires, pour un développement harmonieux de la ville

Les efforts de la collectivité et de ses partenaires pour modifier leurs comportements et rechercher plus de cohérence sont notables. Des effets positifs sont attendus en priorité dans ce domaine, ainsi qu'en termes d'amélioration de la cohésion sociale et de la mobilité.

Les résultats seront, bien évidemment, corrélés à la poursuite de la mobilisation des acteurs. Mais, d'ores et déjà, la mise en oeuvre du premier programme d'actions devrait permettre de crédibiliser la démarche et d'ancrer le développement durable au cœur de l'ensemble des projets de la ville. Par ailleurs, des gages d'une démarche de développement durable sont donnés par l'existence d'une stratégie d'amélioration continue et d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Donnant du sens et de la cohérence à l'action publique, elle a permis de fédérer et de responsabiliser les acteurs.

Les politiques structurantes de la ville ont été enrichies au regard du développement durable et de nouveaux projets ont vu le jour. Le programme d'actions a bien la dimension d'un projet de territoire, bien au-delà d'un simple projet de ville.

Plusieurs points de la méthode d'élaboration de l'Agenda 21 sont certainement transférables : en particulier la phase de prospective qui, menée tout en amont du projet, a facilité l'adhésion des acteurs et de la population, ainsi que l'organisation et la mobilisation des groupes de travail. La charte de partenariat devrait également faire des émules.

BONNES IDÉES

Une démarche globale exemplaire

La démarche d'Agenda 21 présentée par la ville d'Auxerre est pragmatique et très largement transversale. Son exemplarité vient également de la qualité du portage politique, technique et multipartenarial.



Commune d'Auxerre
Yonne
Bourgogne

Population	37 790 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	50 km ²
Date du plan d'action :	fév. 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2008



Ville de Bouguenais

Agenda 21 Pollen

PROJET

Aborder les problèmes liés à l'étalement urbain par le développement durable

Bouguenais, l'une des 24 villes qui composent la communauté urbaine de Nantes Métropole, est fortement concernée par l'extension urbaine, celle de Saint-Nazaire notamment. Alors que l'agriculture y est encore bien présente, elle accueille l'aéroport de Nantes-Atlantique, ainsi que de nombreuses infrastructures et activités.

Par ailleurs, avec près de 17 000 habitants, la commune est constituée de deux bourgs et de quarante huit villages.

Pour toutes ces raisons, la ville a lancé, dès 1994, le programme POLLEN visant à maîtriser la périurbanisation.

Le programme se voulait global et s'est nourri de la participation des habitants. Il a été lauréat du premier appel à projets "outils et démarches en vue de la réalisation d'Agenda 21 locaux" et soutenu par le ministère chargé de l'environnement.

La ville a ensuite poursuivi ses démarches dans le sens du développement durable. Elle a adhéré en 2000 à la Charte d'Aalborg et, en 2001, commençait l'élaboration de son Agenda 21.

DÉMARCHE

La volonté et l'implication de la municipalité, éléments moteurs

Une logique et une pratique de développement durable ont prévalu dans le programme POLLEN, et les actions mises en œuvre ont fait leurs preuves, comme pour l'agriculture périurbaine ou la coopération internationale.

Les nouveaux projets montrent aussi l'implication de la ville dans une démarche de développement durable, transversale. Parmi eux, on trouve la restitution à chaque foyer fiscal d'une somme à dédier aux économies d'énergie et actions de développement durable, ou encore la création d'une ZAC de 400 logements intégrant des critères pour les constructions à performances énergétiques, des énergies renouvelables, des logements sociaux, le retraitement des déchets sur le chantier, tout cela concerté avec les futurs habitants.

L'ensemble des services de la municipalité s'est impliqué. Après un utile diagnostic de ce qui a été fait et de ce qu'il reste à faire, l'Agenda 21 constitue aujourd'hui le cadre du programme municipal.

La méthode envisagée pour permettre la participation à l'élaboration et au portage de l'Agenda 21 a été bien conçue. Elle consiste, entre autres, en la mise en place d'un groupe citoyen pour nourrir le projet. Toutefois, la participation s'est avérée assez faible. Des moyens supplémentaires sont donc prévus pour relancer la concertation, tels que le recrutement d'un agent dédié à l'Agenda 21, des actions concrètes menées en concertation ou encore l'organisation de réunions sur des sujets pratiques.

FINALITES, OBJECTIFS

Le champs des possibles à affiner

La ville est encore en recherche d'enjeux et d'objectifs stratégiques pour aller davantage de l'avant dans le développement durable.

L'Agenda 21 comporte, dès à présent, plus d'une centaine d'actions, conçues à partir des vingt-et-un champs d'intervention repérés dans le diagnostic. Il distingue les « actions réalisées » et les « interventions possibles ».

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

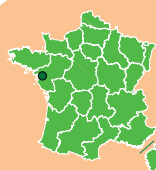
La maîtrise de la périurbanisation, puis une logique globale à entretenir

La maîtrise de l'étalement urbain, la gestion des espaces naturels et celle des ressources sont les champs dans lesquels Bouguenais recherche les changements les plus significatifs.

Les champs d'actions ayant été bien ciblés, la ville ayant mené une réflexion intéressante sur ses politiques, la dynamique devrait se poursuivre avec l'implication de ses partenaires et de la population.

La logique du développement durable est à l'œuvre dans les actions actuellement mises en œuvre et dans l'approche globale du développement par la ville, à pérenniser à travers un travail renouvelé de concertation avec la population.

- Améliorations énergétiques : utilisation des énergies renouvelables, de la démarche HQE, suivi des consommations, réduction des pertes énergétiques, optimisation du parc de véhicules,
- Economies d'eau,
- Entretien et gestion différenciée des espaces verts, protection des écosystèmes,
- Réduction des déchets, des consommations, tri, compost, management environnemental, éco-gestion,
- Densification des zones urbaines, réduction de l'étalement urbain, qualité du paysage urbain, prise en compte des risques,
- Offre diversifiée de logement, gestion de la demande, lutte contre l'exclusion, alphabétisation, accueil des gens du voyage,
- Gestion budgétaire et évaluation de l'Agenda 21, bourse d'emplois, tourisme vert, équitable, de proximité, initiation au développement durable,
- Soutien au développement de pôles de compétence environnementaux et à l'agriculture périurbaine,
- Accès à la culture pour tous, Aide à l'éducation.



Commune de Bouguenais
Loire-Atlantique
Pays de la Loire

Population	15 627 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	32 km ²
Date du plan d'action :	sept. 2005
Période de mise en œuvre :	2005-2008



Ville de Bourges

Agenda 21 local

PROJET

Un Agenda 21 qui tire sa force du Contrat Environnemental avec les Berruyers

Bourges, préfecture du Cher, troisième ville de la Région Centre, est aussi largement tournée vers la nature avec treize cours d'eau, plus de 100 ha de marais classés au cœur de la ville, deux zones Natura 2000, 400 ha d'espaces verts, ou encore un Muséum d'Histoire Naturelle très actif.

L'idée d'un "Contrat Environnemental" a vu le jour en 2002 sous l'impulsion du maire de la ville. La conception puis la mise en œuvre de ce contrat visaient à engager tant les services municipaux que la population.

Cette politique de prise en compte de l'environnement a été étendue aux enjeux plus larges du développement durable. Dès 2004, la ville était lauréate du troisième appel à projet "outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas locaux 21" lancé par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, et consacré aux opérations d'aménagement. Le projet de renouvellement de la ZAC Avaricum a fait l'objet d'une remise à plat entraînant, de fait, une réflexion plus globale au niveau de l'ensemble du territoire.

Ainsi, le relais a été pris par le projet d'Agenda 21 local, adopté en 2005.

DÉMARCHE

Un fort portage politique et administratif

Le projet de Bourges se caractérise par un fort engagement politique ; il est porté par le maire de la ville qui en a fait une orientation majeure de sa politique.

Les directions et services de la ville se sont également impliqués, notamment pour la réalisation du diagnostic et la définition du programme d'actions.

Les principes de participation qui avaient bien fonctionné pour le Contrat Environnemental, comme les groupes de travail thématiques composés d'agents volontaires, ont été reconduits pour la démarche Agenda 21.

Comme la population, les agents communaux ont bénéficié d'un réel effort de pédagogie sur le développement durable impliquant des partenariats sur certains thèmes (avec l'agglomération, ou encore l'ADEME).

FINALITES, OBJECTIFS

Quatre grands axes pour une déclinaison en actions précises

Le projet s'appuie sur 4 objectifs assez généraux, précisés par des sous-thèmes, pour répondre et s'adapter aux spécificités de Bourges.

La ville a tenu à créer un axe consacré à la communication et à l'éducation à l'environnement, prenant acte de l'importance de la pédagogie dans l'application et la mise en œuvre du développement durable.

Les actions qui ont ensuite été déclinées sont nombreuses et leur contenu est très précis. On voit la suite logique du Contrat environnemental : les actions traduisent fortement les finalités environnementales, tout en étant bien conçues avec une approche transversale.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Réussir les actions transversales de préservation de l'environnement pour aller plus loin

Des retombées positives vont découler de la prise en compte, par l'ensemble des services et dispositifs de la ville, des questions d'environnement dans leur diversité : depuis l'étude et la prise de conscience des enjeux, jusqu'à la mise en oeuvre des actions.

L'étape actuelle est importante. Elle devrait permettre la poursuite de la démarche de développement durable dans les années à venir. La défense de l'environnement devrait pouvoir être mieux encore intégrée au projet social de territoire, et chaque nouvelle action envisagée, bénéficier d'une approche plus transversale.

Des indicateurs de suivi d'actions déjà réalisées ont été mis en place, comme le nombre de m² concernés par la gestion différenciée des espaces verts ou la performances de tri des déchets rapportée au nombre de tonnes collectées. Ils sont également une base utile à l'évaluation de l'action et à la déclinaison d'une stratégie d'amélioration continue.

- Contribuer au développement économique et social de la ville
- Améliorer le cadre de vie des Berruyers
- Préserver les ressources naturelles du territoire
- Informer, sensibiliser, se concerter, éduquer

BONNES IDÉES

L'organisation et l'incitation à participer

La conception et l'organisation de la "gouvernance" apparaît intéressante et transférable.

Elle est organisée en plusieurs "cercles":

- en interne, pour intégrer de manière adaptée les services et le personnel ;
- en externe, pour organiser les échanges avec les principaux partenaires du projet.

Le dispositif de concertation, déjà mis en place dans le cadre du précédent projet municipal sur l'environnement, a fait preuve de son efficacité.



Commune de Bourges
Cher
Centre

Population	70 000 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	69 km ²
Date du plan d'action :	début 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2007



Ville de Clermont-Ferrand

Actualisation de l'Agenda 21

PROJET

Améliorer l'Agenda 21 pour en faire un véritable projet territorial

Depuis le début des années 1990, Clermont-Ferrand mène une politique en faveur du développement durable, qui s'est traduite par l'élaboration d'un premier Agenda 21 en 2003.

Dès l'année suivante, dans la suite de cet investissement, la ville concevait son actualisation, afin de faire de l'Agenda 21 un véritable projet territorial. C'est ce projet qui a été soumis à l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable.

L'actualisation a visé en particulier :

- à développer la participation des partenaires et de la population,
- à concentrer le programme d'actions sur certains thèmes,
- à mettre en place des indicateurs pertinents d'évaluation du développement durable.

DÉMARCHE

Renforcer la démarche et affiner les actions à partir du bilan

Le diagnostic ayant été la base de l'Agenda 21 initial, le point de départ de cette actualisation a résidé essentiellement dans le bilan des actions déjà réalisées ou en cours.

Le projet constitué dans ce cadre vise à concourir encore mieux aux finalités du développement durable. Il est un peu plus faible dans les domaines de l'emploi, de la valorisation des ressources locales, de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, mais la ville cherchait aussi à concentrer le programme d'actions sur un nombre plus limité de thèmes, tout en étant plus ambitieuse.

La démarche a également consisté à renforcer l'appropriation des enjeux du développement durable par les élus et les services. Un comité de pilotage a notamment été constitué. Une stratégie d'amélioration continue a été conçue et la transversalité du projet et des méthodes de travail, améliorée.

FINALITES, OBJECTIFS

Dix objectifs recentrés

Les objectifs clairement définis ont permis une déclinaison opérationnelle. Celle-ci s'équilibre entre actions d'information et de sensibilisation, d'une part et actions plus concrètes d'autre part.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Enclencher la dynamique du changement

La dynamique de l'actualisation de l'Agenda 21, avec la volonté de démocratie participative et d'une meilleure transversalité dans les services, devrait impulser une plus forte participation, de la population, d'une plus grande variété d'acteurs, ainsi que des débats avec les acteurs et les citoyens. Le pilotage du projet pourrait s'en trouver élargi.

Cette nouvelle dynamique devrait entraîner des changements conséquents en matière de développement économique et d'éducation au développement durable (avec par exemple la promotion de modes de production et de consommation responsables), ou bien encore de lutte contre les changements climatiques.

BONNES IDÉES

Quand la ville accompagne ses habitants

Que ce soit pour passer à des modes de déplacement plus doux ou inciter à la maîtrise des consommations énergétiques, la ville innove.

Elle a ainsi envisagé :

- la promotion des énergies renouvelables à travers un "chemin des énergies renouvelables". Celui-ci relie des sites vitrines de Clermont-Ferrand. Les habitants ont été invités à le découvrir en compagnie d'élus et de responsables lors de la semaine du développement durable de juin 2005.
- l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de déplacement entreprises, administrations et établissements scolaires, ce qui permet par exemple d'expérimenter la mise en oeuvre de cheminements « pédibus » pour les enfants scolarisés.

- Construire une démarche d'éco-citoyenneté avec les habitants et développer la démocratie participative
- Développer les partenariats
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique, diversifier les sources d'énergie
- Améliorer la qualité de l'eau et garantir la ressource
- Réduire la production de déchets
- Faire de la Ville un exemple pour ses habitants
- Intensifier le renouvellement urbain et mieux vivre ensemble dans la Ville
- Diversifier les modes de déplacement et maîtriser l'usage de l'automobile
- Mettre en valeur le patrimoine historique et naturel et les savoir-faire locaux
- Faire du développement durable un moteur de la solidarité et de l'emploi



Commune de Clermont-Ferrand
Puy-de-Dôme
Auvergne

Population	137 140 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	43 km ²
Date du plan d'action :	2003, 2006
Période de mise en œuvre :	2007-2008



Ville d'Echirolles

Agenda 21 local

PROJET

Une volonté politique qui s'ancre dans la durée

En 2000, la ville d'Echirolles en Rhône-Alpes a décidé de s'engager dans un Agenda 21 local afin de renforcer sa politique environnementale, dynamisée en 1994-95 par la réalisation d'une Charte d'écologie urbaine.

Echirolles bénéficie d'un environnement préservé grâce à la protection d'espaces naturels boisés dès les années cinquante, puis à nouveau dans les années soixante-dix alors que la Colline verte faisait l'objet d'un projet de carrière.

Pour la municipalité, forte de cette sensibilité anciennement ancrée dans les pratiques de la commune, il convenait d'élargir l'approche environnementale aux domaines économiques et sociaux, tout en renforçant la participation de la population. Il devenait aussi important d'intégrer les principes de développement durable à toutes les actions dans le plus grand nombre de domaines possibles.

Au bout de sept ans, le projet bénéficie d'un portage politique et technique fort, ainsi que d'une grande crédibilité grâce à la bonne participation de tous les acteurs et à la réalisation d'opérations exemplaires. La volonté politique de continuer à placer le développement durable au cœur des projets de la ville est encore plus affirmée.

DÉMARCHE

Concertation et participation, du diagnostic à l'élaboration d'une méthode d'évaluation des actions

Un diagnostic partagé a été réalisé sur trois années (de 2000 à sa validation en 2004). Portant sur plus de cent actions municipales, tous domaines confondus, il a identifié les forces et les faiblesses de la politique menée par la ville du point de vue du développement durable. Il a également planté le décor de la concertation et de la participation. La communication, régulière, a été adaptée aux différentes cibles, et accompagnée d'actions de sensibilisation et de formation vers tous les publics (élus, agents, population, entreprises).

Sur cette base, l'Agenda 21 local a été décliné en 170 actions qui seront mises en œuvre selon un calendrier pluriannuel, dont 26 actions prioritaires d'ici 2008.

De 2004 à 2006, une méthode d'évaluation a été élaborée afin d'apprécier les premières actions réalisées. La ville conserve ainsi un regard constamment critique sur sa démarche.

FINALITES, OBJECTIFS

Une vision globale pour un grand nombre d'actions

Le diagnostic, large et très participatif, a permis l'identification de six enjeux globaux, puis le choix de cinq objectifs et d'un très grand nombre d'actions. La lecture du projet s'est avérée complexe au regard des finalités. Toutefois, le projet contribue bien aux 5 finalités du développement durable, tout en mettant en avant une forte prise en compte de l'environnement.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

L'effet entraînant des actions réalisées

C'est dans les domaines de l'environnement (eau, patrimoine naturel, énergie, déchets, risques majeurs) et par l'intégration de ce thème dans les projets d'aménagement urbain, que les progrès accomplis seront observables par le plus grand nombre.

La sensibilisation des entreprises au développement durable et l'accès à l'information devraient également rapidement rendre compte de l'évolution très positive des mentalités. Le Plan de déplacement des entreprises de la ville apparaît déjà comme une démarche concrète et exemplaire.

Les actions dépassent parfois les intentions de départ et de nouveaux projets se développent, comme le plan énergie.

Une nouvelle étape de l'Agenda 21 va pouvoir être enclenchée, notamment en améliorant les approches transversales déjà mises en œuvre dans les méthodes de travail, l'organisation, le pilotage technique, entre les projets menés à l'échelle de la ville, et dans les relations institutionnelles notamment avec la METRO (communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole).

- Favoriser un développement respectueux de l'environnement en protégeant le patrimoine naturel et en réduisant les nuisances
- Favoriser un usage durable et harmonieux de l'espace
- Promouvoir une démarche citoyenne, participative et active
- Générer de nouvelles activités économiques et de nouveaux emplois par le développement
- Favoriser l'équité sociale et renforcer les liens sociaux par le développement durable

Des moyens ont également été mis en œuvre pour assurer la pérennité de la participation. Le suivi régulier des actions a été assuré dès 2006, à partir de la méthode d'évaluation qui avait été conçue préalablement.

Enfin, le Forum 21, instance de concertation pérenne, se réunit de manière régulière, en ateliers-actions, en ateliers-évaluation ou en séances plénières.

BONNES IDÉES

Le dispositif participatif : mobilisation, formation et moyens pérennisés

Le dispositif relatif à la démarche participative est exemplaire. Dans la phase de diagnostic, il s'est notamment appuyé sur :

- des enquêtes (téléphonique et postale) pour recueillir les préoccupations des habitants,
- la formation de 370 agents pour amender le diagnostic,
- la mobilisation de la population via un " Forum 21 " pour établir un état des lieux de huit thématiques choisies parmi douze.



Commune d'Echirolles
Isère
Rhône-Alpes

Population	32 806 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	8 km ²
Date du plan d'action :	janv. 2004
Période de mise en œuvre :	1ère phase 2004-2008



Ville de Marmande

Agenda 21 local

PROJET

S'engager concrètement dans la durée

La commune de Marmande, troisième ville et sous-préfecture du Lot-et-Garonne située entre Bordeaux et Agen, s'étend de part et d'autre de la Garonne. Celle-ci lui a conféré des terres riches, favorables à la production de fruits et légumes notamment. Pour les acteurs, il y avait urgence à agir pour protéger l'environnement, ainsi que pour assurer la cohésion sociale. L'Agenda 21 est apparu comme une solution pour que les propositions soient suivies de réalisations concrètes et ainsi éviter les désillusions de la population. Il importait de fédérer toutes les compétences, publiques et privées, autour d'une démarche commune, de donner plus de cohérence et de lisibilité à l'action municipale. Créer les bases d'un dialogue permanent entre décideurs et citoyens devenait impératif.

DÉMARCHE

Une année bien organisée et animée

Le projet a été initié par un diagnostic partagé et pragmatique ; il est devenu fédérateur. La phase de concertation s'est essentiellement appuyée sur les structures de démocratie participative existantes.

Les 7 conseils de quartier et les 3 conseils générationnels (Conseil Municipal Enfants, Conseil des Sages, Conseil Jeunes) ont été associés.

Dans le même temps, la sensibilisation et la concertation ont été engagées avec les employés municipaux.

Enfin, il a été choisi de profiter de trois moments événementiels dans la vie locale afin d'échanger avec la population sur le développement durable. Ce fut fait lors de la Foire exposition de Marmande, de la Semaine du Développement durable et du Forum des conseils consultatifs.

L'Agenda 21, dont la démarche a été validée par le conseil municipal en 2003 puis le plan d'action en 2004, est porté par le maire et relayé par l'ensemble des élus. Il est également bien porté techniquement grâce à une participation de l'ensemble des services, et une chargée de mission directement rattachée au directeur général des services animant la démarche.

Outre le dispositif de participation, des partenariats contribuent à une bonne mise en place de cet Agenda 21.

FINALITES, OBJECTIFS

Une déclinaison des enjeux et des objectifs qui parle à tous

La commune a souhaité un projet compréhensible par tous.

Avec ses 14 objectifs, l'ensemble des finalités du développement durable est pris en compte, en particulier les finalités relatives à la cohésion sociale, territoriale et générationnelle, et l'épanouissement humain.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Une recherche d'efficacité dès les premières actions

Des changements importants devraient venir des services rendus à la population, de la solidarité, du développement de l'économie responsable et solidaire, ainsi que du renforcement de l'attractivité du territoire (économie, espaces naturels).

Il faut noter l'intérêt des actions prévues contre le changement climatique, à partir de la réalisation d'un "bilan carbone" permettant l'élaboration d'un plan d'action (développement de construction HQE, établissement d'un programme de remplacement des chaudières, etc.).

Cohérence et complémentarité se dégagent également de l'ensemble de mesures prévues pour faciliter l'accès de la population aux services : tarification, accessibilité, outils d'information sur les horaires d'ouverture au public, aménagement d'un pôle de formation aux métiers du bâtiment, du commerce, de l'activité sanitaire et sociale.

D'autres progrès encore devraient être apportés par la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation, permettant de questionner plus systématiquement le plan d'action prévu, son évolution, la transversalité des actions, et entrer ainsi dans la première étape d'une stratégie d'amélioration continue.

BONNES IDÉES

Le plan d'actions en 4 grands thèmes fédérateurs et 8 actions-méthodes

Le plan d'action est constitué d'une quarantaine d'actions classées en 4 grands thèmes fédérateurs identifiés lors de la concertation et renvoyant aux enjeux définis lors du diagnostic :

- connaître et se connaître (besoins et cadre de vie, mise en réseau, création de lieux de rencontre),
- prévenir et protéger (risques, biens et personnes, environnement ...),
- accueillir (nouveaux habitants, nouvelles activités) et accéder (aux lieux de vie, aux services et activités),
- participer (décisions, vie publique) et partager (échanges, solidarité).

Par ailleurs, la municipalité a identifié 8 actions-méthodes, parmi lesquelles on peut citer :

- Protéger, valoriser les espaces naturels
- Optimiser la gestion des eaux usées
- Préserver un patrimoine bâti de qualité
- Prévenir, protéger les personnes
- Protéger, économiser les ressources
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Renforcer l'attractivité du centre ville
- Faciliter les déplacements de tous dans la ville
- Faciliter l'accès aux services
- Favoriser l'accès aux activités
- Favoriser la vie associative
- Lutter contre la précarité et l'exclusion sociale
- Favoriser l'accès aux connaissances
- Favoriser la participation à la vie publique

- gérer de manière durable les espaces verts de la ville ;
- favoriser des achats responsables ;
- appliquer la démarche HQE pour les nouveaux projets ;
- trier et valoriser les déchets municipaux ;
- élaborer des schémas directeurs d'aménagement.

Ce dernier point concerne, par exemple, l'harmonisation du mobilier urbain, le plan lumière et le schéma directeur d'assainissement.

Ces actions ont pour ambition de viser à garantir le respect des principes du développement durable dans l'activité des services municipaux et la mise en synergie de tous les acteurs locaux.



Commune de Marmande
Lot-et-Garonne
Aquitaine

Population	17 674 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	61 km ²
Date du plan d'action :	2004
Période de mise en œuvre :	2005-2007



Ville de Mérignac

Agenda 21 local

PROJET

Construire une démarche efficace à partir d'une bonne vision d'ensemble

Mérignac appartient à la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB). Avec ses 65 000 habitants, elle se place comme deuxième ville de Gironde et troisième d'Aquitaine.

Premier pôle d'activités économiques du Sud Ouest, elle est notamment connue pour accueillir l'aéroport de Bordeaux et tout un pôle aéronautique.

Après la rédaction d'une Charte pour l'environnement, la ville a conçu son projet de territoire, formalisé dans sa contribution au Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la CUB.

C'est dans cette suite logique que la ville de Mérignac s'est engagée en 2003 dans la réalisation d'un Agenda 21 local.

La Municipalité entend ainsi affirmer sa forte volonté d'aller de l'avant dans la prise en compte des principes et objectifs du développement durable, avec l'élaboration d'un plan stratégique cohérent et d'un plan d'actions à moyen et long termes, intégrant des mesures de suivi et de pérennisation.

DÉMARCHE

Un cadre bien dimensionné pour traduire l'ambition d'une action large

Un diagnostic territorial de qualité et partagé a été réalisé avec le concours d'un cabinet extérieur. Il a conduit à dégager des enjeux précis pour le développement durable, par thème, comme la maîtrise de l'extension urbaine et la valorisation des espaces non urbanisés, l'opportunité de l'arrivée du tramway pour développer l'usage des transports collectifs, ou encore la poursuite et la promotion des actions d'éco-gestion et de développement solidaire.

Un plan stratégique a ensuite été rédigé, résultant à la fois du diagnostic du territoire et d'une concertation avec la population. Il met en avant :

- l'appropriation par tous des objectifs du développement durable ;
- le recentrage des préoccupations de la ville sur l'humain ;
- l'exemplarité de la municipalité en matière de développement durable ;
- l'élaboration d'un projet phare, le parc aéronautique et spatial, qui permettra à Mérignac de développer l'innovation et le transfert technologique dans le domaine de l'environnement.

Le pilotage à la fois technique et politique a été bien identifié : il est lisible et s'avère capable de traduire l'ambition d'une action large couvrant tout les champs du développement durable. Le portage du projet se fait au sein d'un Pôle développement durable qui regroupe plusieurs services en charge de l'économie, de l'aménagement et de la démocratie de proximité.

Le projet, exemplaire par sa capacité à embrasser toutes les finalités du développement durable de façon équilibrée, s'appuie sur une approche fortement transversale dans le cadre du travail entre les services, pour toutes thématiques. Le partenariat opérationnel sur lequel il s'appuie est également une base importante de réussite.

FINALITES, OBJECTIFS

Quatre grands axes stratégiques fondateurs et une fine analyse des finalités

Les objectifs retenus par la collectivité sont très structurants. Les partenariats majeurs avec l'aéroport, l'ADEME, ou encore le conseil général y sont notamment fortement impliqués.

Les actions correspondent (au moins pour les plus "transversales" d'entre elles) à plusieurs des finalités du développement durable, grâce à une analyse fine des diverses implications et retombées dans les champs d'intervention de la collectivité.

- Un cadre de vie amélioré pour une plus grande attractivité
- Une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesse et solidaire
- Un développement social et humain inscrit au cœur de l'action municipale
- Une gouvernance garante d'une politique de développement durable.

BONNES IDÉES

Le pilotage par le Pôle développement durable et quatre élus moteurs

Un Pôle développement durable a été créé en mairie en 2002, pour regrouper les services aménagement urbain et emploi-insertion, ainsi que les missions économie, démocratie de proximité et Agenda 21. Le directeur du Pôle, une assistante de direction et un chargé de mission sont les trois personnes travaillant tout particulièrement à l'animation de l'Agenda 21. Cette organisation permet de mettre en place plus facilement des projets entre les services cités. Des actions sont également en cours de réalisation avec le service Coordination Jeunesse – Vie associative, le service des Sports et le service Environnement.

Par ailleurs, les élus en charge et porteurs du développement durable (développement, cohésion sociale et territoriale, protection de l'environnement et du climat), sont moteurs de la démarche Agenda 21.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

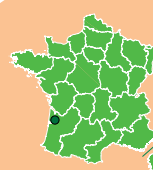
Actions phares et actions novatrices, pour de réels changements de pratiques

L'application d'une charte des bonnes pratiques sur la téléphonie mobile intégrant les dimensions paysagères, sanitaires et économiques sera porteuse d'un réel changement des pratiques, tout comme le soutien aux initiatives de développement durable dans les pratiques sportives (gestes citoyens, sensibilisation à l'environnement, concertation avec les associations et les maisons de quartier).

L'affirmation de la place des personnes handicapées dans la ville est également une démarche qui devrait porter ses fruits. On peut aussi citer la diffusion de l'énergie solaire thermique sur le territoire, la réalisation du " bilan carbone " de la commune et celle d'un plan de gestion différenciée des espaces verts.

Des actions phares sont aussi à noter dans les domaines du développement économique et de l'environnement, comme la requalification des zones d'activités et la réalisation du parc aéronautique et spatial, avec des critères de qualité environnementale.

Lors de la réalisation du projet, la valorisation du travail d'évaluation devrait permettre d'entretenir la mobilisation des acteurs et de consolider une stratégie d'amélioration continue.



Commune de Mérignac
Gironde
Aquitaine

Population	63 300 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	48 km ²
Date du plan d'action :	mars 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2008



Ville de Pamiers

Agenda 21 local

PROJET

Mettre en œuvre rapidement le développement durable dans un contexte de forte dynamique urbaine

Pamiers, première ville d'Ariège de 15 000 habitants, et pôle économique majeur du département avec sa communauté de communes, se situe aux portes des Pyrénées, sur l'axe européen Toulouse - Barcelone. Disposant d'une liaison autoroutière avec Toulouse, elle connaît depuis dix ans une urbanisation croissante et un fort développement économique et commercial.

La ville s'est engagée dès 1997 dans une réflexion visant à promouvoir un développement durable, avec son adhésion au réseau des villes durables de Midi-Pyrénées et la signature de la charte d'Aalborg.

La volonté de traduire ces réflexions dans les faits a conduit la commune à élaborer un Agenda 21 local en 2003. Il s'est concrétisé par trois plans d'action successifs en 2004, 2005 et 2006. C'est donc un plan d'action déjà mis en œuvre qui a été proposé à la reconnaissance.

DÉMARCHE

La constitution d'un bon projet technique et politique

En 2003, un diagnostic Agenda 21 a été mené sous forme d'ateliers participatifs par l'Agence Régionale pour l'Environnement Midi-Pyrénées (ARPE) avec une soixantaine de personnes, élus et personnel communal.

Les quatre enjeux dégagés par le diagnostic ont été :

- le dynamisme et l'attractivité du territoire ;
- la solidarité avec toutes les catégories de population et sur tous les plans (transport, services, emploi) et l'écoute de la population ;
- la maîtrise du développement urbain ;
- l'innovation dans la gestion publique (valorisation des potentialités, qualité de service, traitement des inégalités, partenariats).

Sur la base de ce diagnostic, une consultation a été organisée auprès des responsables de services, du bureau municipal et du comité de pilotage Agenda 21 (composé de personnel communal et d'élus). Elle a permis d'élaborer un premier plan de 21 actions en 2004, rassemblant des actions déjà engagées, des actions en cours à enrichir dans une perspective de développement durable, et des actions nouvelles.

Un nouveau plan d'action a ensuite été voté chaque année, avec des actions plus ciblées et plus précises. L'Agenda 21 est porté politiquement par le maire et, en interne, par le directeur général des services. Il prend en compte d'autres territoires que celui administré par la ville, la communauté de communes étant notamment associée à plusieurs actions.

FINALITES, OBJECTIFS

Cinq axes stratégiques pour un programme d'actions équilibré et renouvelé annuellement

Cinq axes stratégiques ou objectifs ont été déclinés à partir des enjeux identifiés. Le programme réalisé entre 2004 et 2006 a cherché à couvrir l'ensemble des 5 finalités de manière équilibrée et est parvenu globalement à le faire (avec cependant quelques difficultés pour la finalité relative aux modes de production et de consommation), même si certaines actions n'ont pu être conduites à terme et doivent être poursuivies dans les prochaines années.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Des résultats visibles sur les ressources et la consommation

Des résultats et des changements sont déjà visibles en matière d'économie d'énergie et de recours aux énergies renouvelables, du fait d'un meilleur suivi des consommations et des factures, de mesures de formation et d'optimisations techniques, ou encore de primes pour l'installation de systèmes de production d'eau chaude solaire thermique et d'électricité photovoltaïque raccordée au réseau (pour les particuliers et l'habitat collectif).

Il en est de même en matière de protection des ressources et du patrimoine. Déjà, l'approvisionnement des cantines se fait avec des produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée depuis plusieurs années, et l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux a diminué de 50 %.

Les améliorations devraient également suivre en matière de cohésion sociale. En ce qui concerne les éléments déterminants de la démarche, la ville de Pamiers réfléchit avec un groupe de travail à l'amélioration du projet sur ses points faibles, tel que le processus participatif, pour élargir et maintenir une concertation au-delà des élus et techniciens.

- Valoriser et protéger les potentialités locales (culture, patrimoine, environnement)
- Favoriser l'emploi et le développement économique
- Favoriser la solidarité et l'échange avec les populations
- Maîtriser et rééquilibrer le développement urbain
- Promouvoir l'innovation dans la gestion publique locale

Les objectifs
de Pamiers

Les autres sujets de réflexion sont l'amélioration continue, ainsi que l'évaluation de la démarche et des actions réalisées.

Notons que la transversalité a d'ores et déjà bien été développée, dans l'organisation du pilotage du projet comme dans les actions.



Commune de Pamiers
Ariège
Midi-Pyrénées

Population	15 000 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	46 km ²
Date du plan d'action :	2003
Période de mise en œuvre :	2004-2006



Ville de Valenciennes

Agenda 21 local

PROJET

Le développement durable moteur d'un nouveau dynamisme

Valenciennes est une ville de 43 000 habitants, au coeur d'une agglomération de 350 000 habitants et d'un bassin industriel étiré au long de la vallée de l'Escaut.

Comme d'autres villes du Nord, elle a subi la crise liée au déclin des charbonnages, de la sidérurgie et de la métallurgie lourde, du textile et de la chimie : chute de la démographie, chômage, abandon des quartiers historiques, friches industrielles ...

Dès 1995, l'adhésion à la Charte d'Aalborg et l'étude d'une charte d'environnement, préfiguration de l'Agenda 21 local, montrent la volonté politique municipale de s'engager dans une démarche de développement durable.

Le premier plan d'action mené de 1998 à 2002, comportait une soixantaine d'actions réparties en quatre thèmes fédérateurs : citoyenneté et concertation, cadre de vie, emploi et politique sociale, et enfin déplacements urbains.

C'est le second plan d'action (2005-2010), lancé après évaluation du précédent, qui a été présenté à l'Appel à reconnaissance.

DÉMARCHE

Les effets d'entraînement du premier plan d'action Agenda 21

Dès 2003, la réalisation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a permis de préciser quatre nouvelles orientations stratégiques engageant la ville :

- accroître l'attractivité et le rayonnement de Valenciennes en faisant de la ville le pôle de services et d'échanges du sud du département,
- améliorer le cadre de vie quotidien de tous les valenciennes,
- valoriser les modes de transports alternatifs et réduire l'usage de la voiture,
- poursuivre une politique de développement équilibré de l'habitat, des équipements publics et des quartiers.

La cohérence et la synergie avec la poursuite de l'Agenda 21 ont semblé indispensables à l'équipe municipale. Le nouveau plan d'action de l'Agenda 21 prend ainsi en compte les orientations du PADD.

Le projet porté avec grand dynamisme est très riche et se caractérise notamment par la transversalité mise en œuvre.

Un des principes retenus est que seules les actions avec double ou triple dividende doivent faire partie de l'Agenda 21 local. Une action culturelle aussi intéressante soit-elle n'est pas une action d'Agenda 21, sauf si elle se double d'une action à destination des plus défavorisés [volet social] ou d'une action entraînant un projet de développement local [volet économique]. Pour les services municipaux et les acteurs de l'Agenda 21 local, il faut en permanence se poser la question des dividendes associés aux actions et des partenaires indispensables pour créer une dynamique nouvelle.

Les moyens humains adéquats ont été mis en oeuvre tant pour mobiliser en interne que pour associer la population. Par exemple, un chargé de mission Agenda 21, placé auprès du maire, dispose d'une totale légitimité pour travailler avec l'ensemble des directions.

Par ailleurs, la participation des habitants sur les projets d'aménagement et d'équipement a été recherchée de manière systématique. Un accent très fort a été mis sur la sensibilisation et la formation.

- Créer une culture commune du développement durable
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Valenciennois
- Améliorer le cadre et la qualité de vie
- Favoriser une mobilité durable
- Développer une politique de l'habitat et des équipements publics dans les quartiers
- Organiser le suivi de l'Agenda 21

FINALITES, OBJECTIFS

Concrétiser le développement durable dans la ville

L'Agenda 21 s'est orienté vers l'accompagnement et le renforcement des projets de la ville en mettant l'accent sur les cinq finalités du développement durable. Un autre axe structurant a été identifié : développer une culture commune de développement durable.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Des résultats visibles en faveur de la cohésion sociale

Des actions originales et complexes retiennent l'attention comme la systématisation de la démarche HQE (Haute qualité environnementale) dans les projets d'équipement et d'habitat. On en espère des résultats novateurs et incitatifs, en terme d'amélioration de la cohésion sociale dans les quartiers, d'économies d'énergie, ou encore de consommation responsable.

Les effets visibles, ainsi que les retours de l'évaluation des actions, devraient pouvoir être porteurs de dynamiques sur l'ensemble de l'agglomération.

BONNES IDÉES

Un cahier des charges pour des chantiers verts

Un cahier des charges a été intégré dans les appels d'offre depuis 2005 pour l'ensemble des chantiers, afin notamment de réduire les nuisances. Un référent est systématiquement nommé de façon à assurer la bonne prise en compte des recommandations.

Un groupe scolaire respectant l'ensemble des cibles HQE a été mis en service à la rentrée de septembre 2006, après la réalisation d'un complexe sportif intégrant la même démarche.



Commune de Valenciennes
Nord
Nord-Pas-de-Calais

Population	42 200 habitants
Nombre de commune(s)	1
Surface du territoire	14 km ²
Date du plan d'action :	1998 ; 2006
Période de mise en œuvre :	2005-2010



Communauté de communes des Bastides du Val d'Arrats

Agenda 21 local

PROJET

L'Agenda 21, projet fédérateur

L'engagement du territoire dans la démarche remonte à 2001, date du diagnostic territorial réalisé par l'ARPE Midi-Pyrénées à la demande du conseiller général du canton de Mauvezin (Gers). Ce diagnostic a mis en évidence une évolution démographique forte, modifiant la dynamique du territoire. Ce dernier, de caractère rural encore très marqué, est sous la double influence des pôles urbains d'Auch et de Toulouse.

Depuis le 1er janvier 2004, les 15 communes du canton de Mauvezin se sont associées pour créer la Communauté de communes des Bastides du Val d'Arrats (CCBVA). Tous les élus ont décidé de s'engager dans une démarche concertée d'Agenda 21.

Le projet est jeune et reste modeste (12 actions seulement), mais il est une première étape fondatrice et un liant fédérateur pour l'intercommunalité.

DÉMARCHE

Un diagnostic pour des perspectives à moyens terme, et le test de premières actions

Trois années ont été utiles pour bâtir l'Agenda 21 à partir d'un diagnostic précis, réalisé avec un Groupe de Travail d'Acteurs Locaux (GTAL) et l'accompagnement de l'ARPE Midi-Pyrénées.

Quatre enjeux ont alors été identifiés :

- aménagement,
- consolider le partenariat et les échanges externes et internes,
- connaître, conforter et développer les potentiels locaux,
- conforter et valoriser l'identité locale.

Un programme d'actions a été décliné à partir de cette démarche participative.

Sur la période 2004-2006, les élus communautaires ont souhaité privilégier la mise en œuvre d'une douzaine d'actions prioritaires. Au stade actuel, l'Agenda 21 est porté par un élu fortement engagé et soutenu par l'ensemble des élus de la communauté de communes.

Le portage technique, ainsi que le dispositif d'animation ont fait leurs preuves. Il est également prévu que la mise en œuvre de l'Agenda 21 soit accompagnée par l'ARPE Midi-Pyrénées. Le travail de l'animatrice territoriale, chargée de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local, a permis de mobiliser un bon nombre d'acteurs dans une démarche participative favorisant ainsi une analyse et des préconisations plus transversales.

Tous ces éléments devraient permettre, à terme, d'assurer la pérennité et l'enrichissement de la démarche.

FINALITES, OBJECTIFS

Une approche globale des 5 finalités dans l'expression des objectifs

Le programme d'actions réduit aux douze actions prioritaires mises en œuvre, contribue de manière inégale aux 5 finalités du développement durable. Cependant, les douze objectifs définis par le diagnostic abordent bien l'ensemble des finalités. L'approche globale et transversale du développement durable transparaît à la lecture du projet.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Des réponses aux phénomènes de périurbanisation

C'est dans l'accueil et l'intégration des nouvelles populations que les résultats de certaines actions pourront rapidement se faire sentir ; parmi ces actions on peut citer :

- l'amélioration de la signalétique en adéquation avec l'identité du territoire ;
- l'identification des potentialités foncières pour l'accueil d'entreprises, pour la construction de nouveaux logements et de foyers pour des personnes âgées, etc.

La dynamique enclenchée permettra alors d'initier des actions moins ponctuelles, et de faire la part entre les actions visant le développement local, et celles répondant aux ambitions d'un développement durable local.

BONNES IDÉES

Une charte paysagère élaborée de manière participative

Un groupe de travail composé des élus du territoire, de représentants du CAUE, et de 6 membres du Groupe de Travail d'Acteurs Locaux, a eu pour mission de définir les axes de la charte paysagère. Elle devrait donner à la communauté de communes et ce, dans l'esprit d'un développement durable, des orientations structurantes pour le territoire.

Cette charte paysagère en cours de finition va permettre de diffuser 3 documents d'information à l'attention de la population, des nouveaux arrivants et des élus locaux.

Pour les élus, le document prendra la forme d'un guide de recommandations pour la qualité paysagère et urbaine des extensions de villes et de villages, ainsi que pour les zones d'activités.

- Répondre à la demande de logements
- Renforcer la coopération intercommunale
- Développer les pratiques d'échange avec les acteurs locaux (monde agricole, associations, population...)
- Identifier et solliciter des activités touristiques (tourisme vert et culturel)
- Connaître et valoriser les activités agricoles
- Susciter des pratiques respectueuses des espaces (agriculture, habitat, construction, tri des déchets, assainissement autonome et collectif, paysage...)
- Permettre une meilleure diffusion de l'identité locale : fêtes, échanges de savoirs, festivals locaux...

Les objectifs des
Bastides du Val d'Arrats

Pour la population, le document produit sera un guide d'information sur les « Chemins de nos campagnes ».

Pour les nouveaux arrivants, il est prévu un guide de recommandations pour les constructions neuves et les rénovations.



Communauté de communes
des Bastides du Val d'Arrats
Gers
Midi-Pyrénées

Population	3 800 habitants
Nombre de commune(s)	15
Surface du territoire	167 km ²
Date du plan d'action :	janv. 2004
Période de mise en œuvre :	2004-2006



Communauté de communes
de Decazeville Aubin

Agenda 21 local

PROJET

Contribuer à un « destin durable » pour le bassin de Decazeville

L'Agenda 21 est porté par la communauté de communes de Decazeville-Aubin. Les cinq communes qui la constitue partagent un contexte difficile de reconversion industrielle (charbon, métallurgie, sidérurgie) avec un héritage social (dont un fort départ de population) et environnemental lourd.

La communauté de communes s'est rapidement engagée, dès 2000 et plus formellement en 2004, dans une démarche de développement durable. Elle a acquis les compétences nécessaires, notamment en reprenant celles de deux syndicats locaux (un SIVOM et un SIVU) qui ont alors été dissous.

Les premières réalisations ont été programmées dans le cadre du Schéma directeur 2000-2006 : aménagement des zones industrielles, accompagnement des entreprises avec les créations d'une pépinière et d'une Maison commune emploi-formation, mise en chantier d'un nouveau cinéma, de la collecte sélective, et d'un programme thermal à Cransac.

Pour les élus, l'Agenda 21 est devenu une condition nécessaire pour faire basculer le destin de ce bassin vers un projet porteur d'espoir et d'avenir.

DÉMARCHE

Une volonté partagée qui s'inscrit dans la durée

Dès le départ, la démarche de la communauté de communes a été très participative. L'objectif des élus est de maintenir cette pratique participative dans le temps. Une diversité d'acteurs a été associée : conseil de développement, conseil communautaire, groupe de travail réunissant les élus et techniciens de la communauté de communes et ceux des communes.

La transversalité de l'approche a également été mise en œuvre par le biais du « programme AG21 » qui vise notamment la prise en compte de l'énergie dans plusieurs actions. Une première intégration du développement durable dans les projets de la collectivité et dans sa communication s'est développée. Le portage politique est fort, tant au niveau intercommunal que communal et cet engagement se retrouve également dans celui des associations et de la population. L'Agenda 21 est relativement modeste, mais il correspond à la capacité d'action de l'intercommunalité, aux enjeux du territoire et aux attentes de la population. Les moyens prévus apparaissent adaptés. Si certains points restent encore à préciser pour la mise en œuvre (rôle des communes, méthode et indicateurs d'évaluation), la communauté de communes s'engage dans une démarche à long terme, renforcée dans le cadre du futur Contrat de projet Etat-Région de l'Auvergne (2007-2013).

FINALITES, OBJECTIFS

Un travail approfondi pour décliner les enjeux de manière transversale

La communauté de communes a bien intégré les finalités du développement durable (culture du développement durable partagée) et a utilisé une démarche transversale, que ce soit pour la définition des enjeux, des objectifs stratégiques ou des actions. Compte tenu du contexte, les finalités relatives à la biodiversité et à la solidarité internationale sont relativement moins présentes.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Renouveler l'image du territoire pour le rendre attractif

Des résultats devraient rapidement se faire jour en ce qui concerne l'attractivité et l'accueil du territoire, l'amélioration de l'environnement (avec notamment la gestion de l'eau, des déchets, des déplacements...), ou encore la participation des habitants. Le projet montre d'ores et déjà des avancées concrètes sur l'intégration de diverses composantes du développement durable (plan climat, requalification des friches, développement culturel et patrimonial).

La démarche d'Agenda 21 apporte un renouveau positif à l'image de ce territoire meurtri par son passé industriel, et devrait aider à redonner l'espoir aux habitants à travers la recherche d'un développement différent et plus équilibré. Les projets exemplaires pourront alors être valorisés, pour maintenir la nouvelle dynamique et même l'étendre à un contexte territorial plus large, notamment en ce qui concerne l'attractivité, l'accueil, le développement économique ou encore l'offre de logement.

BONNES IDÉES

Mettre en œuvre le SME ou le protocole de Kyoto à l'échelle du territoire

Plusieurs programmes ont été mis en place de manière coordonnée avec l'ADEME et/ou l'ARPE Midi-Pyrénées.

La promotion du management environnemental se fait par deux biais : d'une part, la Communauté de communes a prévu pour son fonctionnement la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) en s'appuyant sur le Plan Environnement Collectivité de l'ADEME ; et d'autre part, la communauté de communes apporte soutien et appui aux professionnels souhaitant se lancer dans de telles démarches.

- L'accueil de nouveaux arrivants, valoriser l'image du territoire (développement économique et culturel, habitat, patrimoine, redynamisation du commerce)
- L'environnement lié au programme d'action, dans ses différentes dimensions,
- La solidarité des actions autour de la coordination de réseaux existants, entre familles, pour les personnes à mobilité réduite,
- L'énergie : maîtrise, et développement des énergies renouvelables.

Un Contrat déchets territoriaux (CDT) a été passé afin de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un programme d'actions pour non seulement, mieux maîtriser les coûts de gestion et de production des déchets, mais aussi accroître l'efficacité des outils mis en place (déchetterie, centre de tri, filières de recyclages).

Enfin, un Plan Global énergie a été adopté pour accompagner des particuliers, afin de modifier leurs consommations énergétiques et les modes de construction (conseils et subventions complémentaires pour certains travaux). Un Plan Climat local a été adopté pour traduire les objectifs du protocole de Kyoto sur le territoire.



Communauté de communes
de Decazeville-Aubin
Aveyron
Midi-Pyrénées

Population	17 044 habitants
Nombre de commune(s)	5
Surface du territoire	84 km ²
Date du plan d'action :	été 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2008



Communauté d'agglomération
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Agenda 21 local

PROJET

Construire un Agenda 21 sur la base de trois projets globaux mis en cohérence

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est situé dans une région très touristique, au cœur de la Provence de Pagnol et de Cézanne, entre les villes de Marseille, Aix-en-Provence et Cassis. Le projet d'Agenda 21 a été porté dès 2006 par la communauté d'agglomération de Garlaban – Huveaune – Sainte-Baume, devenue la CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en 2007 du fait de son élargissement de cinq à onze communes.

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération menait des actions pour un développement local "alternatif" (transports, déchets, agriculture périurbaine...). Cependant, celles-ci avaient besoin d'une mise en cohérence et d'une nouvelle dynamique pour aller plus loin en donnant du sens à toutes les démarches mises en œuvre.

La structure intercommunale a alors décidé de mettre en place un Agenda 21, en s'appuyant sur son projet d'agglomération et sur les autres politiques en cours sur le territoire.

Le projet présenté repose sur trois projets globaux qui constituent l'ossature de l'Agenda 21 : le projet d'agglomération (2004), le Plan Local Energie Environnement et le Plan de Déplacements Urbains (2006).

DÉMARCHE

Une recherche de cohérence entre plans locaux sectoriels, contrat d'agglomération, et documents d'urbanisme

Le projet de territoire élaboré en 2004 constitue le socle du projet et le document de référence des acteurs locaux. Il a permis de définir des orientations fondamentales pour le développement du territoire à l'horizon des dix prochaines années.

Le diagnostic a fait émerger les enjeux suivants :

- les enjeux métropolitains,
- les enjeux de la périurbanisation,
- les enjeux sociaux de la croissance,
- les enjeux du développement économique,
- les enjeux environnementaux.

Puis, a été signé un Contrat de territoire dans le cadre de la contractualisation Etat-Région.

Il s'est, depuis, enrichi de programmes complémentaires constitués dans une même démarche de développement durable.

La transversalité (démarches, enjeux et choix stratégiques, actions) s'exprime particulièrement dans la recherche de cohérence entre les différents projets intéressant le territoire. La politique des transports (PDU), le PLEE (politique déchets et énergie) et le projet de territoire donnent une bonne dynamique à l'ensemble de la démarche, et sont bien articulés avec le SCOT et le PLH notamment.

L'animation dynamique de ce projet composite et son portage politique (avec un grand nombre d'élus mobilisés) sont garants d'une participation pérenne des acteurs et de la population au projet.

FINALITES, OBJECTIFS

De la vision stratégique des enjeux du territoire, au filtre des finalités

La stratégie comme le plan d'action visent l'ensemble des finalités du cadre de référence, avec une moindre présence des finalités II (biodiversité, milieux, ressources) et III (cohésion sociale). Le plan d'action, complet et varié, qui rassemble 92 actions issues des trois démarches (Projet d'agglomération, PLEE et PDU), a été relu et retravaillé à la lumière de ces finalités.

- Insérer le territoire dans une métropole euro-méditerranéenne
- Une qualité du cadre de vie dans de nouveaux équilibres entre la ville et la campagne
- Organiser la mobilité et l'accessibilité du territoire
- Habiter une cité solidaire
- Un territoire pour entreprendre et le plein emploi comme visée
- Une identité environnementale et paysagère

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

L'impulsion donnée par le retour d'expérience et le choix de projets ambitieux

Plusieurs projets de la communauté d'agglomération visant à affiner la démarche devraient s'avérer très utiles, comme la définition d'une méthode de gestion de projet qui favorisera la transversalité.

Quant au projet d'observatoire pour suivre collégialement l'avancée de l'Agenda 21, la communauté d'agglomération pourra s'appuyer sur un certain nombre de retours d'expériences de territoires ayant expérimenté ce type de démarche. Cet observatoire permettra d'associer la population à l'avancée du projet.

La démarche ainsi menée a permis la rencontre des acteurs comme des citoyens autour de plusieurs thématiques : transports, déchets, tourisme, agriculture périurbaine (thématique encore assez rare dans les Agenda 21 locaux) ou encore habitat.

Le Conseil de développement a fortement été associé et sollicité pour émettre un avis à tous les moments clés de la démarche.

Un Comité local des Usagers des transports a été mis en place en 2004.

Des structures professionnelles ont été largement consultées : Comité de gestion agricole et Office du tourisme intercommunal notamment.

BONNES IDÉES

Structure d'expression des citoyens et professionnels

A chaque étape, différents acteurs ont été mobilisés pour tout ou partie de la démarche. Les citoyens l'ont également été, non seulement par de l'information, mais aussi en participant aux ateliers de concertation ou de coproduction. Les collaborations ont été pensées selon différents mode de relation et d'expression : ateliers sondages, forum sur le net, forum citoyen, réunions publiques.



Communauté d'agglomération
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Bouches-du-Rhône ; Var
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Population	95 000 habitants
Nombre de commune(s)	11
Surface du territoire	240 km ²
Date du plan d'action :	2005-2006
Période de mise en œuvre :	2005-2015



Communauté d'agglomération
de Nice Côte d'Azur

Charte communautaire pour l'environnement et le développement durable

PROJET

D'une initiative communale réussie à une Charte communautaire

Le lancement de la Charte communautaire a eu lieu en 2003, avec un diagnostic du territoire mobilisant les services de la collectivité.

Une Charte pour l'Environnement avait déjà été adoptée par la ville de Nice (achevée en 2006). La Communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur (CANCA) souhaitait prolonger et approfondir la démarche en l'ouvrant aux enjeux communautaires en matière d'environnement, ainsi qu'à d'autres finalités du développement durable.

La Charte communautaire a été conçue comme un projet de développement durable du territoire communautaire. Elle se traduit par une stratégie et un plan d'action territorial.

DÉMARCHE

Un portage fort pour un projet multipartenarial

De nombreux acteurs locaux et partenaires se sont mobilisés pour arriver à la définition du programme d'actions et pour sa mise en oeuvre.

Le projet, ambitieux, se caractérise par un pilotage politique fort et structuré. En effet, la bonne organisation de la démarche a permis de répondre aux enjeux de gouvernance et de participation et notamment en y associant le monde des entreprises. Cette organisation a permis de définir le dispositif d'évaluation dès l'amont du projet.

Le travail relatif au volet "mobilisation et réflexion collective" pour le développement durable a bénéficié d'une élaboration particulièrement remarquable voire exemplaire.

Sur les 105 actions sélectionnées au final, certaines devront être rapidement précisées quant à leur faisabilité et leur opérationnalité. Mais quelques actions-phares ont d'ores et déjà été programmées, comme la réalisation d'un nouveau mode de transport en commun en site propre.

FINALITES, OBJECTIFS

Mobiliser autour de 4 axes stratégiques et 21 défis

La CANCA a choisit de définir quatre objectifs (dénommés axes stratégiques) et de les décliner en vingt et un enjeux (dénommés défis) qui répondent tous à une ou plusieurs finalités du développement durable inscrites dans le cadre de référence.

La totalité des actions se ventilent dans l'ensemble des champs d'intervention et prérogatives de la communauté d'agglomération. Toutefois, l'entrée privilégiée demeure la protection et l'amélioration de l'environnement. Les thèmes suivants : disparités spatiales et sociales, développement et solidarité, sont présents mais encore en retrait.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

La protection du littoral, des paysages et de la qualité des eaux

Les actions dont les effets devraient être les plus importants concernent :

- la protection du littoral et de la qualité des eaux marine ;
- le maintien de l'équilibre du paysage entre ses trois facettes : milieux naturels, paysage agricole et paysage urbain ;
- la réorientation du tourisme de masse vers un tourisme vert.

Pour inciter fortement au changement de pratique, près de la moitié des actions définies visent à améliorer la connaissance, la sensibilisation et l'information (observatoires, études, réflexions, préconisations, etc). Pour autant, la CANCA veillera à bien concrétiser ces modifications de pratique dans l'élaboration et la conduite des politiques spatiales et la planification urbaine (valorisation de la rénovation urbaine notamment).

La capacité du projet à agir réellement sur les grands enjeux du développement durable dans l'agglomération entraînera la CANCA à avoir une attention particulière en ce qui concerne l'évolution de la qualité du littoral, de la maîtrise de la circulation, ou encore du niveau des pollutions.

La charte communautaire représente bien, une étape clef vers l'élaboration d'un projet territorial global, par l'articulation qu'elle crée d'ores et déjà entre les différents outils de planification existants sur le territoire (Projet d'agglomération, DTA, SCOT, PLH, PDU, SDAC, SPANC, SAGE Var, Contrat de Baie, etc).

BONNES IDÉES

Des actions qui pourraient s'avérer exemplaires pour le littoral méditerranéen

Une démonstration d'efficacité des actions prévues par la CANCA serait d'un grand intérêt pour les autres collectivités du littoral.

- Développer une politique de partenariat et assurer la cohérence de l'ensemble des démarches pour un environnement de qualité
- Conserver et développer un paysage contrasté à travers une gestion durable des richesses du territoire
- Assurer la sûreté et la qualité environnementale de l'agglomération
- Préserver et améliorer la qualité de vie dans les zones d'habitat

Les objectifs de
Nice Côte d'Azur

Parmi les nombreuses actions prévues, on peut citer :

- participation à la campagne Ecogeste pour la Méditerranée (signature de la charte, ambassadeurs en mer pendant la période estivale) ;
- soutien à la mise en œuvre du SAGE Var qui a pour objectif de favoriser les tendances au retour du faciès méditerranéen du lit du Var (et ainsi valoriser les ressources souterraines) , et de développer la connaissance du fonctionnement dynamique de la vallée pour l'inscrire dans toutes les démarches de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire ;
- mise en place d'une charte du tourisme durable, en lien avec les formations développées par l'Université de Nice-Sophia Antipolis ;
- poursuite des travaux d'amélioration de l'assainissement collectif, notamment pour le traitement des eaux usées des communes littorales qui ne possèdent pas encore de système adapté.



Communauté d'agglomération
de Nice Côte d'Azur
Alpes-Maritimes
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Population	500 000 habitants
Nombre de commune(s)	24
Surface du territoire	330,5 km ²
Date du plan d'action :	6 juin 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2011



Communauté d'agglomération
de Plaine Commune

Plan communautaire de l'environnement

PROJET

La volonté d'une politique ambitieuse pour un territoire en mutation

Plaine Commune est la première communauté d'agglomération à s'être développée en milieu urbain dense, tout contre le Périphérique au nord de Paris (elle compte huit communes dont Saint-Denis et La Courneuve). La communauté d'agglomération souhaite valoriser les atouts de son territoire, en profonde mutation.

Le Plan communautaire de l'environnement (PCE) que l'institution porte, est une sorte de charte pour l'environnement à l'échelle d'une agglomération. Il est né de la volonté de mener une politique environnementale ambitieuse sur le territoire de l'agglomération, dans une démarche partenariale, notamment avec chaque ville de la communauté d'agglomération. Il a aussi pour objet d'être le volet environnemental du SCOT.

DÉMARCHE

A partir d'un projet à caractère environnemental, poser les bases d'un développement durable

Bien qu'il privilégie l'environnement, le PCE de Plaine Commune s'appuie sur un diagnostic riche et une méthode d'élaboration exemplaire.

Un effort tout particulier a été réalisé en matière de transversalité de l'approche, à l'image des thèmes abordés lors du diagnostic, dont :

- paysages ; nature en ville ;
- bien gérer la ressource en eau ;
- assainissement : entre gestion et innovation ;
- risques : vers une mutualisation des moyens ;
- transports et déplacements : développer une approche globale ;
- lutter contre le bruit des transports terrestres et aériens ;
- sécurité sanitaire et environnementale.

La communauté d'agglomération affirme une forte volonté d'articuler le PCE avec les autres politiques menées sur le territoire, car il représente une stratégie pour le territoire : améliorer la qualité de vie des habitants dans un site urbain "meurtri" et développer une culture responsable, individuelle et collective.

Les associations ont bien été intégrées au travail (charte de coopération entre la communauté d'agglomération et les associations). La concertation avec les partenaires institutionnels a également très bien fonctionné.

Seule la concertation avec la population et certains types d'acteurs (par exemple les acteurs économiques) a été moins bien structurée. Cependant, la population a fait l'objet de campagnes d'information régulières.

FINALITES, OBJECTIFS

Une stratégie d'ensemble et 5 grands axes d'action

La stratégie et le principe d'action retenus sont de développer un éco-renouvellement urbain : réparer les dommages du passé, valoriser les atouts du territoire et permettre un développement local respectueux des équilibres environnementaux, pour éviter de créer de nouvelles nuisances dans l'acte de re-construire la ville sur elle-même.

Afin que la stratégie s'applique à tous les niveaux, tout projet devra être :

- sobre (usage optimum de l'espace ; gestion économe et durable des ressources) ;
- sain et sûr (réduction des risques, lutte contre les nuisances, circulations douces, etc) ;
- diversifié et de qualité (valorisation des paysages et patrimoines, intégration des infrastructures) ;
- renouvelable (réemploi des biens, recyclage de la matière et de l'énergie, gestion des déchets ...)
- économiquement territorialisé (mobilisation prioritaire des ressources humaines, techniques et financières locales) ;
- partagé (concertation, liens avec les autres territoires).

Cet objectif d'un éco-renouvellement urbain doit orienter, à terme, l'ensemble des différentes facettes de la politique communautaire. Le programme construit à cet effet se décline en cinq axes (ou objectifs) et 44 actions. Il satisfait assez bien aux 5 finalités, particulièrement à celles touchant à la préservation de l'environnement – milieux naturels, biodiversité et atmosphère.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Qualité de vie et responsabilité pour tous

Des résultats concernant l'amélioration de la qualité de vie des habitants et le développement d'une culture responsable sont particulièrement attendus de ce type de démarche volontariste. Les retombées seront d'autant plus probantes et identifiées qu'elles feront l'objet d'une évaluation pensée dès la définition des actions (résultats attendus, indicateurs de moyens, etc.). Avec un effort d'information soutenu, la participation des acteurs et des habitants, le projet devrait pouvoir nourrir une démarche plus globale comme un Agenda 21 local. Cela passera notamment par une bonne articulation et une nécessaire intégration des objectifs du PCE avec d'autres démarches en cours sur le territoire (PLU, PLH, PLD) et les stratégies de développement.

- Eco-planification
- Eco-aménagement / éco-construction
- Eco-gestion
- Eco-responsabilité (de tous les acteurs et habitants)
- Veille et évaluation

BONNES IDÉES

Une méthode d'élaboration efficace, transférable à d'autres territoires

La méthode choisie assure une grande transversalité et une bonne coordination des actions, qui ne sont pas toutes innovantes mais très cohérentes.

Le Plan Communautaire de l'Environnement repose sur :

- un état des lieux environnemental : l'Atlas Communautaire de l'Environnement,
- des enjeux et objectifs élaborés à partir du diagnostic en privilégiant la transversalité des approches,
- une stratégie permettant de structurer les enjeux et objectifs,
- des actions et un plan de mise en œuvre.

La co-production du projet a été conçue dans l'idée d'un partenariat. L'élaboration du diagnostic, de la stratégie et du plan d'action, pilotée par le service environnement avec l'appui de deux bureaux d'étude, s'est faite de manière partagée avec les acteurs du territoire. La mise en œuvre du plan d'action doit également reposer sur ce partenariat, avec la pérennisation de l'ensemble des instances de travail mises en place.



Communauté d'agglomération
de Plaine Commune
Seine-Saint-Denis
Île-de-France

Population	307 528 habitants
Nombre de commune(s)	8
Surface du territoire	43 km ²
Date du plan d'action :	2006
Période de mise en œuvre :	2006-2008



Communauté d'agglomération
de Poitiers

Projet d'agglomération Agenda 21

PROJET

Un Agenda 21 mis en application par un contrat d'agglomération

Dans l'agglomération de Poitiers, la démarche intercommunale ne date pas d'hier. Le district de Poitiers a été créé en 1965. La communauté d'agglomération de Poitiers (CAP) l'a remplacé en 1999 et s'est élargi à 12 communes en 2004.

Le projet d'agglomération - Agenda 21, s'inscrivant dans la continuité d'une démarche ancienne, a été voté en 2003. Riche et clairement transversal, il a permis la signature d'un contrat d'agglomération concernant la totalité du territoire élargi de la CAP, courant 2005.

Ce contrat était assorti d'un plan d'actions qui a été presque totalement mis en œuvre entre 2004 et 2006.

C'est cette partie du projet qui a été soumise à l'appel à reconnaissance, mais il est déjà prévu de le prolonger par un second programme sur la période 2007-2013, notamment autour de grands projets porteurs de la collectivité :

- opération « Cœur d'agglomération » et charte urbaine pour le centre d'agglomération,
- projet de Contrat de cohésion sociale, ou encore stratégie de lutte contre le changement climatique.

DÉMARCHE

Conduite dynamique et concertation dans la durée

Les lieux de concertation ont été nombreux et actifs dans la démarche : conseil de développement, conseils de quartiers, comités de quartiers, journées-dialogues, bureau des jeunes, conseil communal de Poitiers...

La démarche s'inscrit dans un processus continu de concertation sous des formes diverses qui contribuent à l'amélioration du projet et à son évaluation. Celle-ci, loin des batteries d'indicateurs classiques, se matérialise très concrètement dans la pratique.

Le portage et le pilotage politique du projet apparaissent bien assurés par le président et l'ensemble des élus. Le projet bénéficie de l'habitude et de l'efficacité acquises par l'intercommunalité dans la mise en cohérence de démarches menées à différentes échelles géographiques. La CAP joue un rôle moteur dans la concertation et la solidarité avec les territoires voisins (AIRE - réseau des agglomérations chef lieux de Poitou-Charentes, organisation urbaine centre-ouest atlantique). En interne, une attention à la cohésion entre les communes de l'agglomération est nettement perceptible.

Plutôt que de chercher à définir des enjeux communs pour l'ensemble du territoire de l'agglomération, le travail de diagnostic s'est structuré autour d'un atlas cartographique et de plusieurs constats (concernant l'habitat, la démographie, la qualité de vie et la demande sociale ou encore le volet développement économique et urbain).

FINALITES, OBJECTIFS

Trois défis puis des objectifs détaillés

Les constats sur la situation locale ont incité la CAP à exprimer très simplement un premier niveau d'objectifs : les trois défis.

Défi 1 : Faire de l'agglomération un pôle économique de rayonnement international et national ;

Défi 2 : Faire de l'agglomération de Poitiers un carrefour physique et culturel de dimension européenne ;

Défi 3 : Des politiques locales de développement durable qui combinent qualité et proximité à l'échelle d'un territoire multipolaire.

Au regard des actions en cours et des ambitions des acteurs, des axes de travail ou objectifs plus détaillés ont ensuite été identifiés, puis déclinés en actions. Ainsi structuré, le projet répond aux finalités du développement durable de manière assez équilibrée.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Faire émerger et ancrer dans la durée une nouvelle vision du territoire et des projets

Le souci d'articuler compétitivité économique, emploi, cohésion sociale et valorisation des ressources naturelles est affirmé de façon constante depuis la mise en oeuvre du projet de la CAP. Conduit avec beaucoup de dynamisme, celui-ci paraît contribuer très efficacement à la mise en place d'une culture nouvelle, touchant et mobilisant significativement grand public et acteurs locaux. L'évaluation du projet, dans le cadre d'un processus continu de concertation, sera fort utile pour continuer à porter cette vision des choses dans la durée, dans une volonté constante d'amélioration.

BONNES IDÉES

Une démarche de concertation et de mobilisation de la population exemplaire et transposable

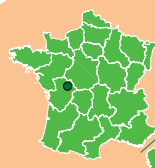
L'ensemble de la démarche s'avère intéressant. Plus particulièrement, en ce qui concerne la sensibilisation du plus grand nombre, un ensemble d'outils ont été pensés et utilisés conjointement.

- Renforcer l'image et l'attractivité économique de la CAP
- Conforter et renforcer l'emploi par la qualification et la formation supérieure
- Inscrire Poitiers au cœur d'un maillage aérien, ferroviaire et routier européen
- Conforter la CAP comme territoire ouvert au monde
- Renforcer l'attractivité du centre de l'agglomération et des centres-bourgs
- Favoriser la proximité, la durabilité et la mixité sociale
- Poursuivre la politique de solidarité, de prévention de l'exclusion et de développement du lien social
- Œuvrer pour une politique des déplacements à une échelle de territoire pertinente et axée sur "la rue à vivre"
- Protéger l'environnement en conduisant une politique environnementale intégrée
- Renforcer l'attractivité touristique et valoriser le patrimoine de la CAP
- Conforter la politique sportive

On peut citer l'existence de plusieurs programmes de sensibilisation (soutien à des « classes de ville » sur l'eau ou les déplacements ; intervention des ambassadeurs du tri, d'une personne de la station d'épuration ou d'éco-gardes dans les classes).

Un point d'information environnement et un point énergie, ont également été créés et dédiés à l'accueil du public.

Enfin, des innovations sont constamment recherchées dans les modes de sensibilisation, comme le « suivi personnalisé au changement de modes de déplacement pour quelques automobilistes ».



Communauté d'agglomération de Poitiers
Vienne
Poitou-Charentes

Population	125 000 habitants
Nombre de commune(s)	12
Surface du territoire	251 km ²
Date du plan d'action :	printemps 2003
Période de mise en œuvre :	2004-2006



Communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole

Agenda 21 local

PROJET

Une stratégie de territoire pour fédérer de multiples initiatives

L'engagement de Saint-Etienne Métropole dans l'élaboration d'un Agenda 21 local répond à une volonté de donner un sens aux divers projets et actions menés sur son territoire en matière de développement durable. Pour les acteurs locaux, celui-ci représente une réelle opportunité de repenser le modèle de développement et d'améliorer l'image dégradée par un passé industriel qui a marqué les paysages et les esprits. Importante agglomération urbaine, Saint-Etienne connaît en effet les difficultés profondes de la reconversion industrielle de activités de charbonnage, de la métallurgie et du textile.

L'Agenda 21 est un affichage de progrès, mais aussi un document stratégique et opérationnel qui permet à l'intercommunalité de matérialiser ses nouvelles ambitions dans un projet de territoire à long terme.

DÉMARCHE

Réflexion méthodologique puis engagement dans la mise en œuvre

La méthode choisie pour organiser la concertation, ainsi que pour structurer la démarche et l'évaluation, repose sur la volonté d'avoir une réflexion méthodologique de qualité sur le développement durable et sa mise en œuvre.

La Commission Développement durable de la communauté d'agglomération a notamment travaillé à l'élaboration de la méthode de travail.

La démarche participative a été menée avec beaucoup d'ambition. Le projet a été soutenu politiquement et techniquement, ce qui a convaincu les élus et autres acteurs d'adopter un programme d'actions équilibré, à partir d'une analyse réaliste des efforts restant à poursuivre. De manière fort efficace, le diagnostic décline, par exemple, quelques enjeux par grands thèmes, puis des objectifs et « des questions de développement durable » qui explicitent ce que va recouvrir le choix d'un objectif.

A titre d'exemple, pour l'objectif "Renforcer la qualité du cadre de vie, l'équilibre des espaces, le maillage interne et externe de l'agglomération", les questions suivantes ont été posées :

- comment la question de l'attractivité de l'agglomération, en particulier pour les populations jeunes, est-elle prise en compte dans les politiques de développement ?
- les documents de planification et de gestion de l'espace (PLU et SCOT, DTA, CDRA...) vont-ils dans le sens d'une maîtrise de l'extension urbaine et d'un équilibre entre espaces naturels et urbanisés ?
- quels efforts et quels investissements sont faits dans l'optique de proposer une offre de transports collectifs réellement compétitive par rapport à l'automobile ?

FINALITES, OBJECTIFS

La transversalité clairement déclinée

Les objectifs prennent bien en compte les principales dimensions du développement durable.

Le programme d'actions également, mais de manière un peu plus déséquilibrée au regard des 5 finalités. Il rend compte d'une approche "aménagement du territoire" marquée, où les actions intégrant les dimensions humaines sont un peu plus faibles.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Recomposition urbaine et développement économique responsable

Les retombées les plus marquantes du programme d'actions de l'Agenda 21 concerneront la recomposition urbaine sous tous ses aspects : construction, équilibre entre activité économique et résidentiel, et déplacements.

Le développement économique responsable serait également une gageure d'un sens nouveau porté par l'agglomération stéphanoise : création d'emplois dans les différents champs du développement durable, actions en matière d'énergie, de gestion des déchets, de lutte contre les pollutions et les nuisances.

Les actions prévues en matière de sensibilisation et d'information devraient permettre d'aller dans le sens d'une amélioration du projet dans le temps.

BONNES IDÉES

Des outils complémentaires pour faire participer tous les acteurs

La démarche de participation de l'ensemble des acteurs a été très efficace et fructueuse. Elle s'est notamment appuyée sur des enquêtes, des forums, des ateliers, et sur le conseil de développement. Une enquête sociologique qualitative (interviews en tête à tête) a abordé l'identité, l'image et la capacité de rebond de l'agglomération. Une enquête quantitative (par téléphone) a, quant à elle, permis d'identifier une réelle demande de participation en dépit d'une identification assez floue de l'institution métropolitaine.

Les enquêtes et l'avis du conseil de développement ont par ailleurs identifié toute l'importance d'aller fortement de l'avant pour une meilleure cohésion sociale et territoriale, ainsi qu'en termes d'amélioration de l'épanouissement de tous les habitants.

- Développer une culture partagée du développement durable en interne et en externe et la concertation avec les citoyens
- Favoriser l'insertion économique des personnes éloignées de l'emploi
- Renforcer le lien social et la solidarité auprès des plus démunis, y compris au plan international
- Poursuivre la stratégie de pôles de compétences à partir de l'évolution des filières traditionnelles
- Rapprocher l'offre de formation et les besoins des entreprises locales
- Promouvoir un renouvellement urbain de qualité et l'accessibilité des services à l'ensemble de la population
- Améliorer l'accessibilité de l'agglomération et favoriser l'usage des transports alternatifs à la voiture particulière
- Préserver la qualité des espaces naturels et urbains, assurer l'avenir des espaces agricoles et forestiers
- Développer une politique énergétique volontariste
- Promouvoir la culture, le patrimoine, le design et le sport comme vecteurs d'activité, d'identité et d'image
- Conforter la santé publique par le biais d'un environnement de qualité en limitant pollutions et nuisances
- Inventer une politique d'accueil, organiser une offre touristique durable d'agglomération.



Communauté d'agglomération
de Saint Etienne Métropole
Loire
Rhône-Alpes

Population	384 042 habitants
Nombre de commune(s)	43
Surface du territoire	570 km ²
Date du plan d'action :	2006
Période de mise en œuvre :	2007-2009



Communauté d'agglomération du Val d'Orge

Agenda 21 local

PROJET

L'Agenda 21, cœur de la réflexion stratégique de la nouvelle agglomération

Située à 35 km au Sud de Paris et rassemblant neuf communes (soit 120 000 habitants), la communauté d'agglomération du Val d'Orge a choisi dès sa création début 2001 de s'engager dans une démarche d'Agenda 21. Elle a souhaité placer le développement durable au cœur de sa réflexion stratégique : s'ouvrir davantage, mieux se connaître, réfléchir aux impacts de ses activités, s'adapter aux attentes présentes et futures. L'objectif est aussi que le développement du territoire soit cohérent avec les initiatives des groupements intercommunaux voisins et qu'il contribue à la cohésion et à la dynamique régionales.

Forte de cette ambition, l'agglomération a bénéficié d'aides de l'Etat, de la Région et du Département de l'Essonne, ainsi que du soutien technique et méthodologique de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies de l'Île de France. L'Agenda 21 a été adopté en 2006 et le programme d'actions doit être mis en œuvre d'ici à 2012.

DÉMARCHE

Inscrire le projet dans les territoires et le long terme

Le projet a été pensé pour s'inscrire dans une démarche systématique et de long terme.

Une attention particulière a été apportée à ce qu'il soit efficace dans sa mise en œuvre et qu'il permette l'adoption progressive d'une culture commune du développement durable. Celle-ci commence à vivre chez des techniciens (de l'agglomération et des communes) et des élus. La pédagogie et la qualité de la méthode sont des soucis constants. Le conseil de développement s'est beaucoup impliqué et a fortement contribué à la cohérence du projet, qui va pouvoir s'appuyer sur des partenariats solides. Sa mobilisation active, tant pour l'identification des objectifs que pour la définition et la hiérarchisation des actions, est exemplaire.

Les objectifs et les orientations relèvent d'une vision globale et transversale du développement. Un des aspects très significatifs est la volonté de faire en sorte que l'Agenda 21 communautaire se diffuse et s'articule avec les actions des communes de l'agglomération.

Concernant la définition des actions, la volonté première a également été de bien penser à leur cohérence d'ensemble (certaines actions seront d'ailleurs déclinées progressivement) et à leur transversalité. La communauté de communes a eu le souci permanent de mettre en évidence ou de créer des éléments de transversalité entre les projets et entre les territoires. Chaque action a été conçue à la fois pour elle-même et pour ses implications ou synergies avec d'autres enjeux ou objectifs du projet.

FINALITES, OBJECTIFS

Une déclinaison précise et équilibrée des 5 finalités

Ce projet s'applique, autant dans ses objectifs que dans le plan d'action, à servir équitablement les 5 finalités du développement durable, avec toutefois une mise en avant plus forte (au moins dans les objectifs) de la protection des ressources et de la biodiversité. Vingt objectifs ont été définis de manière détaillée, sans doute pour aider à l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs du territoire.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Un impact visible dans plusieurs domaines comme l'occupation du sol et les déplacements

Les retombées positives du projet devraient concerner à la fois les services, les déplacements, l'éco-responsabilité, la consommation du foncier, et plus systématiquement le domaine de l'environnement (collecte sélective, gestion de l'eau, gestion environnementale des bâtiments et des équipements public, etc).

Il conviendra de bien rendre compte de ces éléments positifs pour que la population de l'agglomération intègre la démarche et les évolutions de pratique, afin qu'elle puisse plus encore s'y engager.

BONNES IDÉES

La conduite de la démarche dans sa dimension globale et transversale

L'Agenda 21 du Val d'Orge peut constituer une bonne référence pour d'autres collectivités. La démarche a débuté par une étude pré-opérationnelle qui avait pour objectif de :

- sensibiliser et former les élus et les services communautaires et municipaux,
- dresser un état des lieux,
- formaliser la méthode d'élaboration de l'Agenda 21,
- concevoir une grille d'analyse opérationnelle des projets au regard des critères de développement durable.

Ensuite, durant la poursuite du processus participatif d'élaboration de l'Agenda 21, la mise en œuvre pragmatique du développement durable a été assurée. Les projets du contrat d'agglomération ont été analysés au regard d'une grille de critères de développement durable, par exemple. Un programme de formation du personnel a été élaboré avec le CNFPT.

- Améliorer les services et la qualité environnementale des pôles d'activités,
- Aménager durablement,
- Gérer durablement les déplacements,
- Promouvoir un habitat durable,
- Accueillir les gens du voyage,
- Développer la solidarité par les services publics, avec les plus fragiles,
- Gestion de la ressource en eau,
- Réduire les déchets à la source,
- Concilier sécurité, valorisation du patrimoine et économie d'énergie,
- Maillage des espaces naturels,
- Haute qualité environnementale dans les équipements,
- Améliorer l'accès de tous aux équipements,
- Etre précurseur de management environnemental interne,
- Développer les partenariats public - privé autour du développement durable, etc.

Autre idée pragmatique : cinq projets pilotes de l'Agenda 21 ont été désignés pour être mis en œuvre rapidement.

Le programme d'actions de l'Agenda 21 a ensuite été défini, s'appuyant sur une vision globale et durable du développement, et une volonté d'actions systématiquement transversales et cohérentes entre elles.



Communauté d'agglomération
du Val d'Orge

Essonne

Ile-de-France

Population	119 877 habitants
Nombre de commune(s)	9
Surface du territoire	54 km ²
Date du plan d'action :	2006
Période de mise en œuvre :	2006-2012



Communauté urbaine
de Nantes Métropole

Agenda 21 local

PROJET

Elaborer une stratégie globale et une feuille de route pour l'avenir

L'Agenda 21 porté par la communauté urbaine de Nantes Métropole concerne un territoire de 580 000 habitants.

L'engagement communautaire dans le développement durable s'appuie sur une expérience de plusieurs années d'action communautaire (par le district, puis par la communauté urbaine), avec le PDU, ou encore le projet Neptune sur la qualité de l'eau. Il s'est concrétisé en 2003 dans la décision d'élaborer un Agenda 21, afin de disposer d'une stratégie globale mais aussi d'une feuille de route.

Pour les élus, il s'agit de conduire l'action territoriale dans le sens du développement durable, dans les politiques communautaires comme dans les pratiques professionnelles, en maillant l'économie plurielle, la cohésion sociale, la protection et l'amélioration de l'environnement et la gouvernance.

L'Agenda 21 doit aider à définir les actions à mettre en œuvre, comme les outils de suivi et d'évaluation des politiques. Il a été adopté en février 2006.

DÉMARCHE

Un travail partenarial visant à être très pointu mais explicite sur le développement durable

Le projet de Nantes Métropole se distingue par son ambition à la fois stratégique et technique et une volonté de prendre en compte l'ensemble des finalités du développement durable.

Il se concentre pourtant autour de 21 actions prioritaires, définies à partir des trois enjeux majeurs suivants :

- la lutte contre l'effet de serre,
- les solidarités et les évolutions des modes de vie,
- la diversification économique.

Le projet est ainsi fortement explicite, tout en étant exemplaire en termes de transversalité, mais aussi de participation et d'évaluation.

La transversalité est bien exprimée dans les méthodes de travail avec une grille de lecture des projets fondée sur des critères développement durable. De nombreuses actions associent également plusieurs domaines et champs d'intervention.

Pour organiser la participation, l'accent été particulièrement mis sur les acteurs (élus et agents de la communauté urbaine, conseil de développement et partenaires volontaires des communes et des associations). Un dispositif à la fois complexe et souple a été élaboré qui s'organise en plusieurs "cercles", permettant d'associer des catégories diversifiées d'acteurs aux différentes étapes de l'Agenda 21 (y compris pour son évaluation).

La démarche est portée et relayée par plusieurs instances : le comité de pilotage, le groupe de suivi (comprenant les chefs de projet des actions de l'Agenda 21), ou encore l'instance de concertation et d'évaluation (rassemblant le conseil de développement et le réseau d'animation des agendas 21 communaux).

FINALITES, OBJECTIFS

Trois défis communautaires

Toujours dans un souci de clarté et d'efficacité pour un projet portant sur un grand territoire et de nombreux acteurs, les objectifs du projet sont très synthétiques et présentés comme des « défis ».

- Conforter l'harmonie en prenant appui sur la diversité sociale et humaine
- Mieux préserver et mieux partager les ressources
- S'engager ensemble et coopérer avec les autres territoires.

et qui répondent aux attentes des citoyens.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Une exemplarité dans la lutte contre les changements climatiques

Les impacts positifs les plus efficaces devraient concerner les domaines de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques. Les actions répondant à cette finalité, assez peu nombreuses, sont toutefois très significatives par leur ambition, et leur dimension stratégique et communautaire :

- plan climat territorial,
- projet communautaire de l'énergie,
- ou encore création d'un espace « mobilité et déplacements durables » offrant des services clé en main pour les déplacements doux et les transports collectifs.

Des résultats tangibles et le dispositif d'évaluation du projet et des actions, permettront de construire une stratégie d'amélioration continue et de diffuser la démarche auprès des acteurs et de la population. Le projet étant très ambitieux, il sera fort important d'entretenir la dynamique, notamment en faisant de l'Agenda 21 un outil pédagogique et de mobilisation.

Un « baromètre » partagé et co-géré par les acteurs a été conçu. Il permettra de rendre compte des ressources mobilisées et de la tenue des engagements.

Des projets d'aménagements intégrant les exigences du développement durable pourraient être réalisés sur des sites-tests, en priorité dans des « éco-quartiers » que la métropole souhaite exemplaires en terme de durabilité, avant de développer la démarche de manière opérationnelle sur l'ensemble de l'agglomération.

Enfin, une action baptisée « Conciliation des temps » vise à mettre en débat la question des rythmes de vie et l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et travailleurs dans ce domaine. Un des objectifs est, en optimisant les ressources et les moyens, d'améliorer l'accès aux services publics, aux activités scolaires et périscolaires, aux services de la petite enfance ou de l'université, y compris pour les salariés en horaires décalés.

BONNES IDÉES

Des actions très innovantes : baromètre d'évaluation, Eco-quartiers, conciliation des temps

Dans l'idée de répondre au besoin d'un suivi régulier des engagements et de diffuser une culture de l'évaluation au regard du développement durable, un des axes de travail de l'Agenda 21 a porté sur des outils d'évaluation qui ne soient pas normatifs,



Communauté urbaine
de Nantes Métropole
Loire-Atlantique
Pays de la Loire

Population	580 000 habitants
Nombre de commune(s)	24
Surface du territoire	522 km ²
Date du plan d'action :	février 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2009



Pays Coeur Entre-deux-Mers

Agenda 21 local

PROJET

Fort de son identité territoriale, s'engager dans une politique de développement durable

L'Entre-deux-Mers, c'est cette terre connue pour son vignoble située entre les embouchures de la Garonne et de la Dordogne, au sud-est de Bordeaux.

Depuis l'année 2000, le Pays Coeur Entre-deux-Mers rassemble 71 communes et 7 communautés de Communes, soit plus de 80 000 habitants de Gironde, aux portes de la capitale régionale d'Aquitaine.

Face à la forte attractivité du territoire, à la qualité du cadre de vie qu'il convenait de préserver, et aux enjeux économiques des principales activités de la zone, le développement durable a pris tout son sens.

Le pays a engagé une politique de développement durable en élaborant son document d'orientations et d'actions de référence au début des années 2000. En quelques années, c'est une Charte de Développement qui a vu le jour dans un cadre concerté ; puis 13 actions majeures ont été déclinées au sein de l'Agenda 21 local.

C'est empreints d'une forte volonté et du soutien de leurs administrés, que les élus du Pays Coeur Entre-deux-Mers se sont mobilisés.

Cet engagement dans un projet de territoire de développement durable s'est également traduit en plusieurs partenariats que le pays d'Entre-deux-Mers a su concrétiser :

- contrat de pays signé avec le Conseil régional d'Aquitaine et l'Etat ;
- convention d'objectifs, Contrat opérationnel annuel et Convention Agenda 21 avec le Conseil général de la Gironde ;
- pôle d'excellence rurale autour de l'oenotourisme avec la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) ;
- pôle touristique rural animé par l'Office du Tourisme de l'Entre-deux-Mers,
- ou encore Convention dans le cadre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement (PRAE/Mission énergie) animé par le Conseil régional d'Aquitaine et l'ADEME.

DÉMARCHE

Le projet territorial prend forme concrètement en quelques années

La démarche territoriale de développement durable a été initiée lors de la réalisation du premier document d'orientations du Syndicat mixte, en 2003. La dynamique ainsi enclenchée, le projet a pu s'exprimer à travers la Charte de développement durable du Pays, véritable démarche prospective et stratégique menée en concertation avec les acteurs locaux, qui a été validée en 2004.

Le Contrat de Pays a alors pu prévoir explicitement l'élaboration d'un Agenda 21 local, démarche qui s'est concrétisée par une délibération du conseil syndical début 2005.

Depuis, l'Agenda 21 est progressivement mis en œuvre, comme par le biais d'une étude novatrice, qui s'est intéressée aux consommations d'eau et d'énergie, afin de détecter les surconsommations et de proposer des solutions dans les communes.

FINALITES, OBJECTIFS

La déclinaison pragmatique de premiers objectifs prioritaires

Pour le pays Coeur Entre-deux-Mers, les objectifs de développement durable, c'est avant tout qu'une recyclerie soit créée, que les ressources soient mieux gérées, avec un engagement concret pour réduire les consommations énergétiques et d'eau et une bonne information de la population. C'est aussi développer une approche environnementale de l'urbanisme et développer les transports transversaux.

Fondé sur ces objectifs essentiels, le programme d'actions a été bien défini, de manière programmatique et réaliste, en n'hésitant toutefois pas à s'engager sur des actions parfois longues et complexes. Il ne porte donc pour l'heure que sur certains objectifs de la Charte de Pays, mais d'autres domaines, moins pris en compte, font l'objet d'actions pilotes.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Des actions environnementales qui répondent également à des besoins socio-économiques

Aujourd'hui, la transversalité des actions et démarches a pris le pas sur les actions sectorielles qui présidaient jusqu'alors. Les actions répondent à plusieurs finalités du développement durable, comme pour le cas du système de recyclage des déchets qui vise également à créer des emplois d'insertion.

Le projet de centrale de réservation des transports à la demande visera également à proposer une offre de services aux publics en difficulté.

L'information sur le développement durable a considérablement progressé, ce qui ouvre la porte à une diversification des acteurs, des initiatives, et à l'instauration d'une réelle dynamique pour les années à venir.

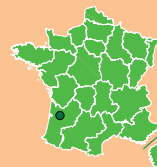
- Accompagner la promotion de la création d'une recyclerie
- Développer une approche environnementale de l'urbanisme
- Gérer les ressources et s'engager dans une réduction des consommations énergétiques et en eau
- Former et informer la population
- Développer les transports transversaux
- Mutualisation du site internet.

Les objectifs du Pays
Coeur Entre-deux-Mers

BONNES IDÉES

Des formations pour les artisans

Le projet prend forme également avec la participation des acteurs locaux. Par exemple, les artisans du secteur de la construction peuvent avoir accès à des formations spécifiques pour les accompagner dans l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement et permettant des économies d'énergie.



Pays Coeur Entre-deux-Mers
Gironde
Aquitaine

Population	81 342 habitants
Nombre de commune(s)	71
Surface du territoire	564 km ²
Date du plan d'action :	2005
Période de mise en œuvre :	2005-2007



Pays Basque

Projet de développement durable

PROJET

Un nouveau projet de territoire, axé sur le développement durable

Le projet de développement durable est porté par le conseil des élus du Pays Basque (dont il est l'organe représentatif). Le pays, constitué depuis 1997, a un rôle d'accompagnement du développement, il suscite les projets, fédère les réseaux d'acteurs, assure le suivi de la mise en œuvre.

Le pays porte un projet de territoire dont l'élaboration est le fruit d'une démarche prospective (Pays Basque 2010, initié dès le début des années quatre-vingt-dix).

Le premier programme a été concrétisé dans une convention spécifique signée avec l'Etat et la Région (2001-2006). Dans la continuité, mais aussi dans l'optique de s'engager dans de nouveaux domaines et d'en approfondir d'autres (comme l'innovation), une nouvelle démarche de projet a été développée : « Vers un nouveau projet de territoire, Pays Basque 2020 ». Ayant notamment pour objectif de promouvoir le développement durable du territoire, il a abouti à un plan d'action voté en 2006, et qui doit être mis en œuvre d'ici 2013.

DÉMARCHE

Mobilisation des élus et des acteurs

Le projet de territoire repose sur un mode de gouvernance original, associant, outre le conseil des élus, un conseil de développement. Ce dernier assure la concertation entre les acteurs du pays ; il est décliné à l'échelle des bassins de vie en conseil locaux de développement, mobilisés autour des projets. L'ensemble des deux conseils mobilisent environ 200 acteurs autour du projet de territoire, depuis plus d'une dizaine d'années. Ils sont assistés d'une équipe d'ingénierie territoriale.

La concertation pour l'élaboration de la stratégie « Pays Basque 2020 » a mobilisé environ 500 personnes pendant une année. Des formes de concertation variées ont été mises en place : forums, rencontres, ateliers thématiques, auditions d'experts, avec une participation active de la population. Les travaux ont été conduits de manière à faire entrer le développement durable dans l'ensemble des politiques, dans le souci d'une approche véritablement intégrée. Le diagnostic s'est penché à la fois sur les défis globaux et les défis locaux, en s'appuyant sur divers référentiels de développement durable, avec appel à une expertise externe et interne.

Compte tenu de l'échelle du territoire et du projet, un pilotage favorisant la transversalité a été mis sur pied : il associe à la fois une instance plénière de validation des grandes étapes du projet, un comité de pilotage plus restreint, des groupes de travail thématiques et un groupe développement durable qui assure une veille générale.

La sensibilisation des acteurs aux alternatives possibles a permis de faire émerger de nouvelles orientations en matière d'urbanisme, de responsabilité sociale, de mobilité ou de lutte contre le changement climatique.

FINALITES, OBJECTIFS

Cinq « défis » pour le Pays Basque d'ici 2020

Les cinq défis identifiés se déclinent en 41 actions et une douzaine de programmes opérationnels. Parmi eux, la culture et la jeunesse ont une place importante, ainsi que le foncier et l'habitat, l'énergie, les transports, les ressources naturelles, la santé ou encore les réponses au vieillissement de la population.

Ils se déclineront au cours des années 2007-2013 dans le cadre du contrat avec l'Etat et la Région et l'appui de grands partenaires comme l'Agence de l'Eau. Un plan climat territorial sera également élaboré à l'échelle du pays.

- Maîtriser et gérer l'attractivité du Pays Basque
- Renforcer la compétitivité du territoire
- Veiller à la cohésion sociale et au bien-être des populations
- Valoriser et transmettre le patrimoine du Pays Basque
- Engager les acteurs dans des pratiques écoresponsables.

Un diagnostic quantitatif a été réalisé à partir des enquêtes existantes, puis des rencontres, débats et entretiens individuels ont été organisés, mobilisant environ 150 personnes.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Avancer vers le développement durable

Parmi les nombreux domaines abordés c'est l'investissement dans le capital naturel et immatériel dont les élus attendent au fond le plus de retombées pour le territoire, en en faisant un levier du développement. Le fait d'appréhender de manière transversale les équilibres spatiaux et naturels, de mettre en cohérence les dynamiques publiques et privées, de responsabiliser chaque échelon face aux enjeux globaux de la planète et de faire émerger de l'innovation dans chaque projet, devrait générer des dynamiques nouvelles et un développement durable du pays. C'est en tout cas le pari ambitieux de ce projet.

L'efficacité d'une démarche prospective

La démarche de prospective territoriale a été menée très en amont, sur deux ans, avec l'appui de cabinets experts. Une des ambitions était d'animer la réflexion avec les partenaires, notamment les partenaires économiques.

Les chambres consulaires, les associations, l'administration ont été associées, ainsi que des chefs d'entreprises, maîtres d'ouvrage potentiels. La perspective de développer des partenariats public-privé prend concrètement corps dans le projet de développement durable du Pays Basque, notamment pour l'éco-habitat et le domaine de l'énergie.

BONNES IDÉES

Les jeunes au coeur du projet

Un « chantier jeune » a été ouvert lors de la phase d'élaboration du projet. Il s'agissait de les associer aux travaux, mais aussi de mieux connaître les facteurs de leur insertion afin de favoriser leur place au cœur du projet de territoire.



Pays Basque
Pyrénées-Atlantiques
Aquitaine

Population	275 000 habitants
Nombre de commune(s)	158
Surface du territoire	2 965 km ²
Date du plan d'action :	2006
Période de mise en œuvre :	2006-2013



Syndicat d'aménagement du Trièves

Agenda 21 local

PROJET

De la maîtrise du développement à un projet de développement durable

Le Trièves est un territoire de moyenne montagne, à l'extrémité sud du sillon alpin et du département de l'Isère. Il est assez fortement enclavé, entre les massifs qui l'entourent (falaises du Massif du Vercors à l'ouest, falaises du Dévoluy au sud-est), et les profondes gorges du Drac à l'est. Au nord, s'étend l'agglomération grenobloise.

Situé sur l'axe Grenoble-Marseille, le territoire subit une forte pression foncière avec l'arrivée de nouveaux habitants. Les acteurs du territoire se sont mobilisés pour agir sur son développement, conscients de la nécessité d'une ouverture constructive vers l'extérieur.

Le Syndicat d'aménagement du Trièves (SAT) qui porte l'Agenda 21 recouvre trois communautés de communes. Plus de la moitié des communes qui le constituent sont également situées dans le parc naturel régional du Vercors. Il a été créé en 1981 pour gérer le Contrat de Pays que le Trièves négociait avec la Région Rhône-Alpes. Depuis, il a été chargé des différentes missions (procédures, étude et expertises pour le Pays).

En 2001, le territoire a lancé un schéma directeur, pour anticiper les évolutions, mais son aspect réglementaire s'est avéré insuffisant. Les élus ont donc choisi en 2003 d'élaborer un Agenda 21, afin de déboucher sur un véritable projet de territoire, répondant de surcroît aux critères du développement durable.

DÉMARCHE

Diagnostic et concertation pour bien définir le socle du projet de territoire

Le dossier porté par le SAT s'appuie sur une démarche méthodologique efficace. La transversalité a été bien exprimée, le diagnostic produit est intéressant et pédagogique. Chaque thématique y est replacée dans son contexte mondial, national et local. Des synthèses sont réalisées pour chaque domaine d'action, avec les atouts, les faiblesses et les pistes d'enjeux.

La démarche de concertation a permis de formuler des valeurs communes et des enjeux partagés qui constituent aujourd'hui le socle du projet de territoire du Trièves. Ces valeurs confirment l'engagement du territoire dans la démarche d'Agenda 21 et précisent quels sont les objectifs généraux qui sous-tendent ce projet.

Une ambition commune a été identifiée : « Habiter, travailler, se divertir et agir en Trièves, territoire ouvert sur ses voisins et sur le monde ». Elle se combine avec trois enjeux majeurs :

- un développement cohérent avec l'environnement valorisant nos ressources et l'innovation écologique ;
- des solidarités (un territoire aux portes de l'agglomération, solidaire et centré sur la qualité de vie pour tous) ;
- une participation basée sur une information et un engagement de tous et pour tous.

La mobilisation des acteurs locaux, privés et publics, a été forte et s'est concrétisée dans les méthodes de travail et dans le portage des actions. Une réflexion a ainsi été menée sur la fusion possible de deux communautés de communes et du SAT.

FINALITES, OBJECTIFS

Sept axes stratégiques et complémentaires

Les trois enjeux majeurs ont été déclinés en 7 axes correspondant à des objectifs stratégiques et complémentaires qui précisent la manière dont le territoire veut agir d'un point de vue opérationnel.

Ainsi conçu, le projet répond globalement aux finalités du développement durable. Les actions sont peu développées dans les domaines de la sécurité, de la culture et de l'accès à la connaissance. En revanche de nombreuses actions destinées à modifier les modes de production et les modes de vie sont remarquables : éco-construction, centrale de mobilité et guichet unique en matière de transport, filière bois avec recherche de labellisation, ou encore intégration des critères de développement durable dans la commande publique.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Nouveaux comportements et coopérations entre acteurs

La mise en œuvre d'un tel projet devrait contribuer à la modification des comportements, tant du côté des pouvoirs publics que de la société civile. La coopération entre les acteurs est encouragée, pour aller vers une consommation et une production plus responsables, et pour développer des innovations en lien avec les choix écologiques (dans l'habitat, l'énergie, le transport ou l'agriculture).

D'un point de vue spatial, il faudra bien articuler la démarche du Trièves avec celle relative au développement de la communauté d'agglomération de Grenoble (une simple action est actuellement prévue à ce sujet).

Outre les effets escomptés, l'élaboration à venir de méthodes d'évaluation et d'amélioration continue du projet devrait concourir à maintenir la participation des acteurs dans la durée.

BONNES IDÉES

Éléments de méthode pour l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions

Toutes les étapes ont été préparées et validées par les acteurs du territoire (rôle des forums et des ateliers). Une charte de la participation précise le rôle de chacun : habitants, élus, techniciens, associations.

- Favoriser l'économie locale solidaire et respectueuse de l'environnement
- Gérer et préserver les ressources, la biodiversité et les paysages
- Répondre à la demande de logement du Trièves en favorisant l'habitat écologique
- Améliorer la mobilité de tous les habitants via les modes de transports alternatifs
- Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement
- Favoriser les liens et l'ouverture par une politique culturelle ambitieuse
- Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire.

L'articulation entre les cadres de réflexion successifs a été bien faite et s'avère efficace : diagnostic thématique avec appréhension des différents contextes (du mondial au local) et synthèse de type forces-faiblesses ; reformulation des valeurs et enjeux en concertation, ce qui permet de distinguer des objectifs généraux ; identification de sept axes stratégiques complémentaires et enfin plan d'action.

Pour démontrer efficacement l'impact d'un tel projet à la population et aux acteurs, six "actions vitrines" ont été définies sur la base des propositions des habitants.



Syndicat d'aménagement du Trièves
Isère
Rhône-Alpes

Population	8 500 habitants
Nombre de commune(s)	29
Surface du territoire	652 km ²
Date du plan d'action :	juin 2006
Période de mise en œuvre :	2006-2011



Département de l'Essonne

Agenda 21

PROJET

Restructurer des politiques sectorielles et donner au département une perspective de développement durable

L'Essonne est un département d'Ile-de-France marqué en sa partie nord par la tache urbaine dense de l'agglomération parisienne et, au sud, par un territoire nettement plus rural (Parc naturel régional du Gâtinais français, Hurepoix, Brie française, Beauce), en partie forestier et traversé par la Seine et ses affluents l'Yerres, l'Orge et l'Essonne.

Entre 1998 et 2001, le conseil général a réactualisé plusieurs de ses politiques sectorielles, tout en souhaitant placer son action dans une perspective de développement durable. En 2002, il initiait son Agenda 21. Pour le département, il s'agit de créer un outil de mise en cohérence des politiques départementales et un outil pour changer les pratiques. Il n'a pas de durée a priori, mais sera mis en œuvre sous la forme d'un plan glissant.

DÉMARCHE

Une approche interne fortement ouverte à la participation des habitants

Le projet développé par le conseil général a permis de refondre l'ensemble de ses politiques sectorielles dans une logique développement durable. L'action est pilotée et animée par la délégation au développement durable et solidaire (six agents), directement rattachée au directeur général des services.

La transversalité développée dans les méthodes de travail s'est matérialisée par la participation de l'ensemble des services à l'élaboration du projet, par le biais d'ateliers, de séminaires pour les cadres, et de rencontres permettant de travailler avec les agents territoriaux. Au-delà, l'Agenda 21 est fondé sur une concertation avec les habitants et un aller-retour permanent entre les actions du département et la participation de la population. Il bénéficie ainsi d'un portage fort par les habitants, qui sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions : la méthode participative et la méthode de suivi annuel sont remarquables.

Originale, la démarche s'appuie pour l'instant peu sur des partenaires extérieurs et n'a pas fait l'objet d'un diagnostic de territoire étayant les bases du projet.

Le fruit de la concertation a permis à la population d'identifier quatre enjeux importants :

- développer une citoyenneté garante d'un développement durable,
- mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire,
- promouvoir un développement raisonné,
- valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures.

FINALITES, OBJECTIFS

Une vision bien équilibrée du développement durable

Les nombreux objectifs déclinés relèvent bien, dans leur globalité, des 5 finalités du développement durable ; les engagements également.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Ancrer durablement de nouvelles habitudes

Des effets positifs, d'ores et déjà observés par le conseil général, pourraient prendre une plus grande ampleur, en terme de solidarité, de valorisation du patrimoine, ou encore de politique globale d'aménagement et de déplacements.

En interne, l'élaboration des politiques s'incra plus encore dans une logique de développement durable ; la transversalité notamment va pouvoir se développer dans les manières de faire et de penser.

BONNES IDÉES

L'observatoire participatif des engagements

L'observatoire, premier engagement de l'Agenda 21, vise à maintenir le lien créé avec la population essonnienne au moment de l'élaboration du projet, ainsi qu'à suivre et évaluer sa mise en œuvre.

Toute personne volontaire qui réside ou travaille dans le département peut y participer, en signant la « Charte d'intentions partagées pour un développement durable et solidaire en Essonne ». Celle-ci, à laquelle ont déjà émargé 150 personnes, précise les missions de l'observatoire et formalise ses relations avec le conseil général.

L'observatoire est structuré en 4 groupes de travail correspondant aux 4 orientations stratégiques de l'Agenda 21, qui disposent de rapporteurs assurant un lien régulier avec le conseil général.

Il a fonctionné en 2004 sur un mode expérimental, puis régulièrement chaque année avec des réunions plénières (associant les élus et services départementaux), et de très nombreuses réunions des groupes de travail. Un rapport d'appréciation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 est présenté chaque année en séance publique de l'assemblée départementale.

Quelques améliorations ont été apportées à son fonctionnement. L'observatoire réalise maintenant un programme d'actions sur le territoire, afin de diversifier ses modes d'animation et d'être plus attractif pour les citoyens,

Ses membres sont associés aux réunions techniques des services départementaux consacrées à la mise en œuvre des engagements.

- Développer une conscience éco-citoyenne
- Devenir un Département pilote du développement durable
- Favoriser la qualité, la mixité et la diversité de l'habitat
- Créer un lien social et mieux répondre aux besoins des personnes âgées
- Améliorer les conditions de déplacement des personnes à besoins spécifiques
- Renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants
- Economiser l'espace et maîtriser l'extension urbaine
- Développer la diversité et la qualité des modes de déplacement, partager la voirie
- Orienter l'essor économique sur les objectifs du développement durable
- Favoriser les énergies renouvelables et promouvoir la démarche HQE
- Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement
- Préserver les espaces naturels et le patrimoine, etc.

L'observatoire est systématiquement consulté par les vice-présidents sur les nouvelles politiques départementales issues de l'Agenda 21, avant leur adoption en assemblée départementale.

Après trois ans de travail en commun, ses membres et ceux du conseil général ont développé une culture commune et co-pilotent la mise en œuvre de certains dossiers (comme l'organisation du concours « les Prix de l'Agenda 21 »).



Département de l'Essonne
Ile-de-France

Population	1 172 000 habitants
Nombre de commune(s)	196
Surface du territoire	1 800 km ²
Date du plan d'action :	21 octobre 2003
Période de mise en œuvre :	2003-2008



Département du Finistère

Agenda 21

PROJET

Traduire le développement durable à l'échelle d'un département

Le Finistère est le premier département côtier de France (118 communes littorales soit plus de 10 % des communes littorales françaises, et 1 250 km de côtes, près d'un quart du littoral français).

Au-delà de ses compétences obligatoires, le conseil général a choisi de s'impliquer volontairement dans de nombreux domaines en faveur d'un développement équilibré : économie, enseignement supérieur et recherche, aménagement du territoire et coopération intercommunale, acquisition et mise en valeur des espaces naturels sensibles, etc. En s'engageant dans une démarche d'Agenda 21, le Conseil général a souhaité systématiser et formaliser son engagement. A ses yeux, l'Agenda 21 doit se traduire dans ses dispositifs, ses missions et ses interventions, pour permettre une évolution progressive de son action.

DÉMARCHE

Rapide, pragmatique et démonstratrice

Les grandes étapes de la démarche ont été :

2004 : formation des élus et agents, diagnostic,

2005 : consultation, définition du cadre stratégique,

2006 : déclinaison en objectifs, puis 1^{ère} phase de traduction opérationnelle des actions soumises à consultation.

Le vote de l'Agenda 21 (1^{er} programme) par l'assemblée départementale a eu lieu au milieu de l'année 2006.

Le projet du conseil général, ambitieux et remarquable pour une collectivité de la taille d'un département, bénéficie d'un portage politique et technique fort. La méthodologie utilisée est pragmatique : un plan de gouvernance a été mis en oeuvre afin de pouvoir informer, conseiller et concerter de manière adaptée les différents partenaires (au nombre de 1 200), ainsi que la population.

Les élus, agents et cadres, ont été formés au développement durable et, pour certains, à la méthodologie. Parallèlement au programme d'actions, des expérimentations ont été développées, basées sur le volontariat (appel à projets interne), dans le but d'aider les agents à s'investir de manière opérationnelle dans le développement durable. Les fiches synthétiques des 122 actions proposent une présentation claire du cadre général, une description précise du projet (bénéficiaire, contenu, moyens et coûts, améliorations attendues, état d'avancement et indicateurs de suivis), ainsi que les acteurs référents et associés.

FINALITES, OBJECTIFS

Répondre de manière précise et équilibrée aux finalités

Le projet, structuré autour de 17 objectifs et déclinés en 122 actions, répond de manière homogène aux 5 finalités du développement durable. Tous les domaines d'interventions sont couverts et le conseil général est amené, de manière partenariale, à agir au-delà de ses compétences. Le programme comporte des actions opérationnelles immédiates et des chantiers à approfondir dans différents champs des politiques publiques ; des actions d'éco-responsabilité de l'administration, de sensibilisation, d'information et de communication à l'attention des populations.

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Des éléments encourageants à confirmer dans plusieurs domaines

Le projet bénéficie déjà de plusieurs éléments de satisfaction, comme la forte mobilisation des agents et des élus, la qualité du programme d'actions et des méthodes de travail, ainsi que l'aboutissement et les résultats des premiers projets.

Les effets attendus de l'Agenda 21 seront d'autant plus importants qu'ils concerneront à la fois les inégalités territoriales, les relations avec les autres territoires, l'implication des citoyens, la satisfaction des besoins actuels et la prise en compte de besoins des générations futures, l'accès aux services, les logements, l'insertion professionnelle, et enfin les pratiques responsables de l'institution.

La mise en application du programme prendra clairement corps avec une mobilisation des acteurs maintenue dans le temps et une évaluation partagée permettant d'identifier la plus value de l'Agenda 21.

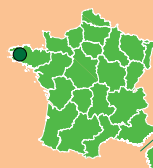
BONNES IDÉES

L'Agenda 21, déclic puis outil pour lutter contre les inégalités territoriales

La mise en œuvre de l'Agenda 21 a également entraîné la territorialisation des politiques. Pour les élus, l'état des lieux démontre, en effet, que les réalités vécues sont loin d'être les mêmes selon les territoires, et cela dans de nombreux domaines touchant à la vie quotidienne des citoyens (niveau de chômage ou dynamisme économique, pression foncière, présence des services essentiels, sécurité, accessibilité, richesse). Le déclic a eu lieu : l'Agenda 21 doit contribuer à réduire les inégalités entre territoires, donc donner des pistes pour appliquer des politiques départementales avec discernement et de manière différenciée pour répondre aux problèmes posés.

- Donner à tous les moyens d'accéder à un logement décent
- Renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants
- Répondre efficacement aux enjeux démographiques
- Permettre une insertion professionnelle réussie
- Contribuer à l'adaptation de notre économie
- Aménager un territoire équilibré et attractif
- Organiser de façon responsable notre territoire et ses usages
- Mieux vivre ensemble
- Prévenir les risques naturels et industriels
- Préserver notre cadre de vie
- Se donner les moyens d'innover
- Faire de la qualité une exigence pour le Finistère
- Renforcer l'image du Finistère
- Agir autrement, pour une démocratie plus participative
- Renforcer la qualité du service public départemental, etc.

La grille de lecture du développement durable établie pour le département du Finistère commence par des critères permettant la prise en compte des inégalités territoriales. Le critère « Inégalités spatiales par rapport aux pollutions ou à l'accès aux milieux naturels » est ainsi traduit par l'indicateur « L'action contribue-t-elle à mieux répartir les pressions sur les ressources naturelles et les impacts sur l'environnement » ?



Département du Finistère
Bretagne

Population	852 418 habitants
Nombre de commune(s)	283
Surface du territoire	6 733 km ²
Date du plan d'action :	2006
Période de mise en œuvre :	2006-2009



Département de la Gironde

Agenda 21

PROJET

Une démarche menée au niveau du département et des territoires

Le conseil général de la Gironde a développé sa politique Agenda 21 fort de l'idée que la mobilisation par des collectivités locales est essentielle pour qu'émergent concrètement des politiques de développement durable. Il s'est fait le chef de file de l'aménagement et du développement durable du territoire girondin.

La démarche se déploie à la fois à l'échelle du département et au niveau des territoires qui le composent. Il s'agit, pour l'institution, de fonder l'ensemble de ses propres politiques sur le développement durable, tout en travaillant en proximité avec les communes et les autres territoires.

L'entraînement et l'appui aux territoires se sont tout d'abord développés vis-à-vis des pays en 1999, avec la définition d'une charte de développement durable. L'objectif ambitieux de contractualisation a été rempli à plus d'un titre. En 2004, la collectivité a donné au développement durable l'ampleur d'une nouvelle politique territoriale, avec la formulation d'un contrat de développement durable, destiné à tous les territoires volontaires (pays, communautés de communes, communautés d'agglomération et communes – notamment celles de la communauté Urbaine de Bordeaux). Le département s'est engagé parallèlement dans une démarche d'Agenda 21.

Plusieurs enjeux, relevant de finalités du développement durable, justifiaient d'un tel double niveau d'engagement du conseil général de la Gironde, comme celui des disparités intra-départementales en termes d'équipements et de services. Il importait également de fournir des réponses adaptées et innovantes au vieillissement de la population, ainsi qu'aux nouveaux besoins engendrés par l'installation d'une population jeune.

DÉMARCHE

L'Agenda 21 départemental, un projet partagé

Le diagnostic a, tout d'abord, été mené en concertation interne, porté par le président du département, puis l'ensemble des vice-présidents. En amont, les élus et les services ont décliné les 5 finalités du développement durable au regard des compétences du conseil général et du contexte propre à la Gironde.

Le diagnostic a ensuite évolué en large concertation avec la population. Le programme d'actions a été appuyé sur les réponses apportées par la population, les services et les élus.

Le conseil général s'est alors lancé dans une réorganisation de ses modes de fonctionnement et des modes d'éligibilité des collectivités territoriales aux dispositifs qu'il promeut, avec, par exemple, l'adoption de critères d'éco-responsabilité pour tous les investissements, ou encore un système de bonification des aides.

Afin de renforcer le partenariat avec les acteurs locaux et de travailler sur une vision partagée du territoire et de son devenir, c'est toute la contractualisation avec les territoires qui a été repensée, dans le cadre de « contrats de développement durable ». A partir d'un cahier des charges proposé aux territoires, le dispositif se décline sous la forme d'une convention d'objectifs. Il est complété par un contrat opérationnel annuel, qui constitue l'engagement juridique et financier du conseil général.

Enfin, pour compléter ce cadre d'incitations et d'engagements communs, le département a lancé, courant 2005, un appel à projets pour le soutien des Agendas 21 locaux infra-départementaux. Il a sélectionné 30 lauréats.

FINALITES, OBJECTIFS

Les objectifs transversaux déclinés en concertation

Sept objectifs concis et bien ancrés dans une démarche de développement durable ont été définis pour l'Agenda 21 départemental.

- Gérer durablement l'espace girondin
- Innover et expérimenter pour les générations futures
- Répondre aux besoins des générations actuelles en commençant par ceux des plus démunis
- Ouvrir, valoriser et préserver les ressources culturelles et naturelles du Département
- Nourrir les volontés et le changement des pratiques individuelles et collectives par l'exemplarité et la mutualisation des expériences
- Dynamiser les initiatives locales et accompagner les territoires girondins vers un développement endogène équitable, responsable et solidaire
- Ensemble, mieux vivre, ici et ailleurs

AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Vers un changement culturel

Les principes du développement durable et les méthodes qui y sont associées ont été intégrés à tous les volets de l'action du conseil général, qu'il s'agisse de ses politiques d'intervention ou de son fonctionnement interne. La conception même de l'Agenda 21 départemental a été voulue comme une étape dans un changement culturel de long terme, qui concerne le conseil général, ses partenaires, et la population. Le changement de pratiques prend forme très concrètement.

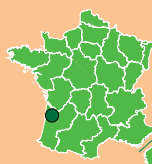
Cet Agenda 21 local est conçu comme une étape dans un changement culturel de long terme, qui concerne autant le conseil général que ses partenaires et la population. C'est pourquoi la sensibilisation, la formation ou le travail régulier avec les collectivités du département constituent des actions importantes sur lesquelles s'appuie le projet. Le changement culturel attendu est d'ampleur : il nécessitera d'autres phases, d'autres programmes d'actions, mais c'est bien cela qui est au cœur de ce projet territorial de développement durable.

BONNES IDÉES

La mobilisation du conseil général en faveur des Agendas 21 locaux

Pour inciter les collectivités locales à initier pour elles-mêmes la rédaction d'un Agenda 21 local, le conseil général a lancé un appel à projets en 2005.

Cette initiative a ensuite été déclinée par un accompagnement des lauréats. Des ateliers d'une journée les regroupent tous les mois afin de leur permettre d'avancer ensemble. Ils traitent de points de méthode ou de questions pratiques et techniques.



Département de la Gironde
Aquitaine

Population	1 361 832 habitants
Nombre de commune(s)	542
Surface du territoire	10000 km ²
Date du plan d'action :	déc. 2006
Période de mise en œuvre :	2007-2008

Glossaire

Cadre de référence

En 2003, dans sa Stratégie nationale de développement durable, le gouvernement se donnait comme objectif, à l'horizon 2008, de favoriser l'émergence de 500 Agendas 21 locaux.

Pour ce faire, il devenait nécessaire de définir un cadre général qui permette à tous les acteurs de s'entendre sur les fondamentaux d'un projet territorial de développement durable ou d'un Agenda 21 local.

Rédigé à l'initiative du ministère en charge du développement durable, et avec le concours d'un vaste réseau de partenaires, le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux » a été adopté en juin 2006.

Il définit entre autres les cinq finalités du développement durable, les cinq éléments déterminants pour une démarche de développement durable, et les décline de façon opérationnelle dans les différents champs d'action des collectivités locales.

C'est sur les termes de ce cadre de référence que repose l'appel à reconnaissance lancé en juillet 2006.

Éléments déterminants de la démarche

S'engager dans un projet de développement durable suppose, pour une institution, une collectivité, ou une entreprise, d'adopter une démarche particulière, souvent différente des modes de fonctionnement traditionnels.

Les collectivités territoriales engagées depuis plusieurs années dans des projets de développement durable, en France et à l'étranger, ont démontré la nécessité de respecter, tout au long de la démarche de projet, certains principes, réunis, dans le cadre de référence, sous le vocable « éléments déterminants de la démarche ». Il s'agit de la participation des acteurs et des habitants, de la transversalité de l'approche, de l'organisation du pilotage, de l'évaluation partagée, et de l'adoption d'une stratégie d'amélioration continue.

Finalités du développement durable

Plus générale et plus lointaine qu'un objectif, une finalité désigne l'horizon vers lequel tend un acteur animé d'une ambition. La finalité, c'est le but final, au-delà de l'objectif.

Le cadre de référence propose une définition de ce qu'est le développement durable à travers les grandes finalités qu'il poursuit : il s'agit des grandes ambitions que se sont fixées, pour le XXIème siècle, les pays réunis à Rio en 1992 et à Johannesburg 10 ans plus tard.

Ces finalités sont les suivantes :

- lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Enjeux

A l'échelle d'un territoire donné, on appelle enjeux les éléments révélés par le diagnostic sur lesquels il faudrait agir, soit parce qu'ils sont source de problèmes, soit parce qu'ils sont susceptibles de générer d'importants bénéfices (de diverses natures), soit parce qu'on anticipe à leur sujet des modifications importantes qu'il faudra prévenir, accompagner ou organiser ...

A titre d'exemple : le vieillissement de la population est un enjeu important pour un certain nombre de territoires du pourtour méditerranéen.

Un enjeu s'exprime à l'aide d'un substantif, il se constate, il s'identifie, ou il se comprend, mais il n'est pas la résultante d'un choix.

En revanche on peut, une fois qu'on les a identifiés, établir des hiérarchies entre les enjeux que l'on souhaite traiter de façon plus ou moins prioritaire.

Objectifs

Pour agir sur les enjeux qu'elle juge prioritaire, une collectivité se fixe des objectifs. A titre d'exemple, une collectivité touchée par le vieillissement de sa population peut choisir d'orienter son action au regard de différents types d'objectifs :

- rééquilibrer la pyramide des âges
- améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées,
- faire du vieillissement un atout économique, etc.

Un objectif s'exprime à l'aide d'un verbe, c'est le résultat d'un choix, c'est ce à quoi l'on souhaite parvenir.

Il est utile de bien connaître les enjeux présents sur son territoire pour bien cibler ses objectifs, mais, de l'identification des enjeux, ne résultent pas automatiquement des objectifs : ces derniers sont l'expression d'une stratégie et de choix politiques.

Ils peuvent être chiffrés et accompagnés d'un échéancier.

Pour incarner les objectifs et se donner les moyens de les atteindre, on définit des actions.

Diagnostic territorial

Lorsqu'une collectivité souhaite engager son territoire dans un projet territorial de développement durable, il est fondamental qu'elle sache précisément d'où elle part : un diagnostic s'impose, afin de savoir, sur son territoire, quels sont les enjeux, en termes de cohésion sociale, d'énergie, de développement économique, de pollution, de logement, de biodiversité ...

Ce diagnostic doit être un point de départ, sur lequel s'entendent tous les futurs acteurs du projet, et la population, et qui permette de se fixer des objectifs d'amélioration clairs.

Il doit permettre de dégager les atouts du territoire, mais aussi ses faiblesses, les contraintes auxquelles il est soumis, et les marges de manœuvre de la collectivité pour agir sur les différents enjeux identifiés.

Il doit être autant que possible transversal, et faire apparaître les liens entre les différents enjeux, les interactions entre les composantes sociales, économiques, environnementales du territoire (liens entre consommation de ressources, environnement et santé, liens entre cohésion sociale et accès à un environnement de qualité, liens entre aménagement du territoire et développement économique, liens entre préservation des milieux naturels et activités économiques de production de biens et services, liens entre déplacements et réduction des nuisances, liens entre accessibilité aux services urbains pour toutes les populations et maîtrise de l'étalement urbain...).

Consultation, concertation, coproduction

Parmi les éléments déterminants d'une démarche de développement durable, figure la participation des acteurs et de la population. Celle-ci peut prendre des formes diverses, de la simple consultation à la coproduction.

Projet territorial de développement durable, Agenda 21 local

La **consultation** a pour objectif d'informer et de recueillir les avis et les attentes des riverains, des personnes intéressées, des futurs utilisateurs d'un projet, des experts ... Elle gagne à être réalisée très en amont afin de prendre en compte le plus tôt possible ces attentes et d'adapter au mieux les projets. D'autres consultations peuvent être réalisées ultérieurement, au cours de l'élaboration du projet, pour vérifier certains choix et orientations.

La **concertation** vise à associer de manière active, à travers des débats, des rencontres, des échanges d'arguments et de points de vue, le plus grand nombre de citoyens et d'acteurs organisés à l'élaboration d'un projet. Elle a pour finalité de rechercher des compromis entre les intérêts parfois contradictoires des acteurs, d'améliorer les projets ou de faire émerger de nouvelles propositions.

La **coproduction** est un mode d'élaboration des politiques publiques, dans lequel les acteurs sont parties prenantes de l'élaboration, des orientations, des choix, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet. Dans ce cas, les acteurs et la population sont associés de manière active à la définition des enjeux et des objectifs, à l'élaboration du projet, à sa réalisation et à son suivi. La coproduction est l'occasion de faire s'exprimer la créativité des personnes désireuses de s'impliquer dans un projet, et de les rendre acteurs de sa mise en œuvre. C'est le niveau maximum de participation.

Un **projet territorial de développement durable** est une démarche volontaire, portée par une collectivité, un groupement de collectivités, ou un territoire de projet, qui vise à construire, avec l'ensemble des parties prenantes (acteurs et population), une vision stratégique et un projet d'avenir partagés pour le territoire et ses habitants.

Ce projet doit répondre aux enjeux locaux jugés prioritaires, tout en poursuivant les finalités d'un développement durable. A terme, il doit conduire à revisiter l'ensemble des politiques territoriales à l'aune du développement durable.

Il s'exprime, dans la perspective d'une stratégie d'amélioration continue, par des objectifs à atteindre et un plan d'action transversal et multi-sectoriel pour le territoire.

L'Agenda 21 local est un projet territorial de développement durable global, qui engage la plus grande partie voire la totalité des politiques publiques de la collectivité territoriale dans le développement durable.

Ce document s'appuie d'une part sur les résumés que les porteurs de projets ont fourni à la Délégation au Développement durable et d'autre part sur des éléments issus de l'expertise des projets.

La coordination et la conception de ce document ont été assurées par Sylvie VIEILLARD (Asconit Consultants), Magali BARDOU, Nathalie VICQ-THEPOT, et Philippe SENNA (Délégation au Développement durable).

Première édition – Juin 2007

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS RETENUS

